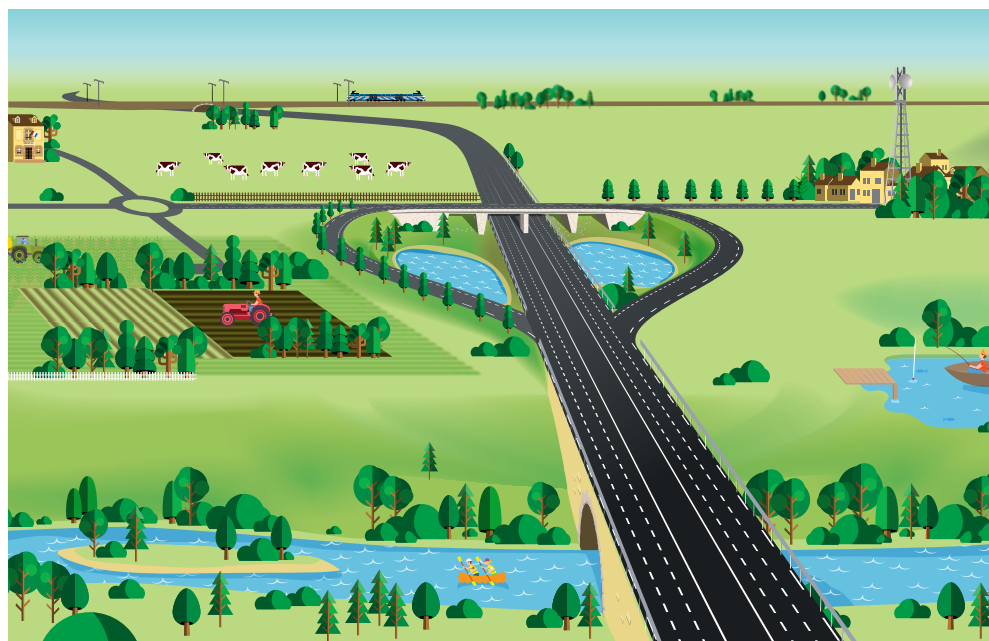


# A10 AMÉNAGEMENT À 2X3 VOIES ENTRE POITIERS ET VEIGNÉ

JANVIER 2017



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

|                                       |      |
|---------------------------------------|------|
| Le projet dans ses grandes lignes     | p.06 |
| Le cadre réglementaire                | p.06 |
| Rappel des objectifs du projet        | p.08 |
| Le choix d'une concertation innovante | p.09 |

## 1. LE DÉROULEMENT ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

|   |      |
|---|------|
| 1.1   Les moyens déployés pour annoncer la concertation | p.12 |
| 1.2   Les outils et modalités de la concertation        | p.14 |

## 2. BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

|  |      |
|--|------|
| 2.1   La participation                 | p.18 |
| 2.2   La répartition des avis exprimés | p.19 |
| 2.3   Les retombées presse             | p.22 |

## 3. SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES AVIS EXPRIMÉS ET RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

|   |      |
|---|------|
| 3.1   Analyse des enjeux  | p.26 |
| 3.2   Quelles réponses aux questions posées par les contributeurs à la concertation ? | p.28 |

## 4. LES ÉTAPES À VENIR

|                            |      |
|----------------------------|------|
| Et après la concertation ? | p.43 |
|----------------------------|------|

## ANNEXES

|      |
|------|
| p.46 |
|------|





# INTRODUCTION

L'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné a été soumis à la concertation publique du 26 septembre au 22 octobre 2016. Les citoyens ont activement participé à cette démarche, via la plateforme collaborative du projet, par voie postale et lors des expositions accueillies par les 27 communes concernées.

## LE PROJET DANS SES GRANDES LIGNES

Ce projet d'aménagement prévoit la création d'une 3<sup>ème</sup> voie de circulation dans chaque sens, depuis la bifurcation de l'autoroute A10 avec l'autoroute A85, au niveau de Veigné en Indre-et-Loire jusqu'à Poitiers Sud en Vienne, sur une distance totale de 93 kilomètres.

Il s'accompagnera de l'adaptation de plusieurs ouvrages d'art : 50 passages supérieurs, 31 passages inférieurs et 4 viaducs, qui devront être redimensionnés en fonction de la nouvelle largeur de l'autoroute.



## LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Une concertation préalable volontaire a été impulsée à l'initiative de VINCI Autoroutes, au titre de l'article L121-16 du Code de l'environnement, pour associer, le plus en amont possible, les acteurs locaux à la définition des enjeux et des modalités de la concertation publique réglementaire.

La concertation publique a été organisée sous l'égide des préfets d'Indre-et-Loire, Monsieur Louis Le Franc et de la Vienne, Madame Marie-Christine Dokhélar, dans le cadre de l'article L103.2 du Code de l'urbanisme. Cette procédure doit permettre au maître d'ouvrage d'élaborer un projet intégrant au mieux l'ensemble des attentes du public.

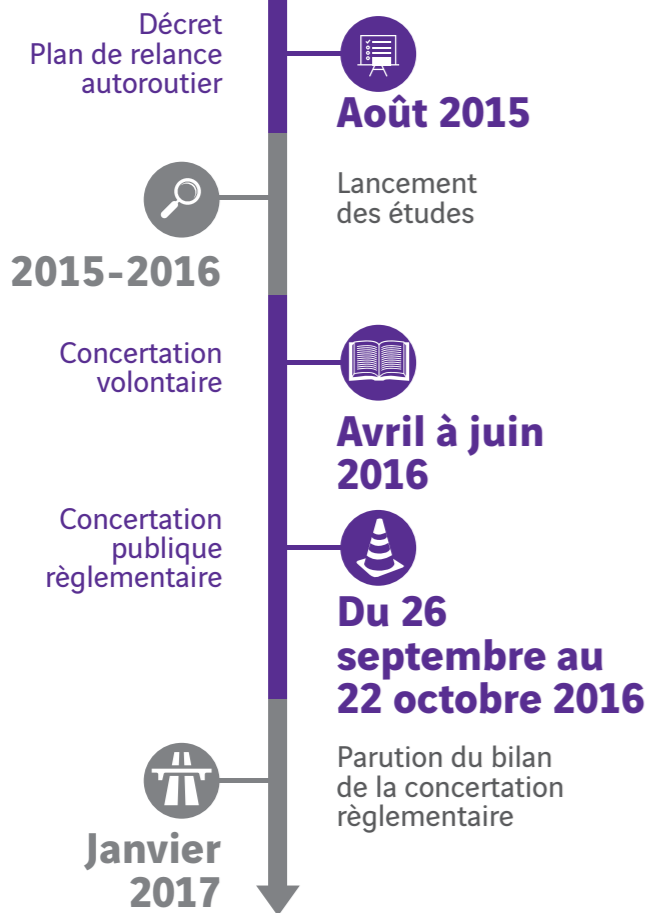
Temps d'écoute et d'échange, la concertation réglementaire a donné lieu à une forte mobilisation, dans les mairies des communes concernées, par courrier et sur la plateforme collaborative du projet. Les avis exprimés par la population, présentés dans ce bilan de la concertation, seront pris en compte par le maître d'ouvrage dans la conception technique du projet.

Les échanges avec les acteurs du territoire ne s'arrêteront pas avec la fin de la concertation publique réglementaire, VINCI Autoroutes souhaitant poursuivre le dialogue jusqu'à la mise en service de la 3<sup>ème</sup> voie. D'ici là, de nouvelles études techniques et d'impacts seront menées en 2017, puis l'enquête publique sera ouverte. La déclaration d'utilité publique, qui devrait intervenir mi-2018, donnera alors le coup d'envoi de la phase opérationnelle de mise à 2x3 voies du tronçon entre Veigné et Sainte-Maure-de-Touraine.

# DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHÉ DE CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE



## LE DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHÉ



## RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET

La modernisation de l'autoroute A10, quarante ans après sa mise en service, répond à trois objectifs principaux :



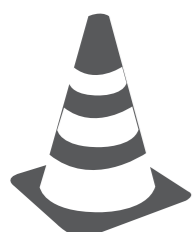
### 01. AMÉLIORER LES CONDITIONS DE CIRCULATION

Améliorer les conditions de circulation des riverains et usagers de l'autoroute A10, particuliers et professionnels, sur cette section d'autoroute, principalement fréquentée pour des déplacements locaux, mais aussi utilisée comme liaison entre l'Europe du Nord et la péninsule Ibérique. L'élargissement prévu a vocation à renforcer le niveau de fluidité de l'infrastructure et par conséquent le confort de conduite des usagers.



### 02. SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Accompagner le développement des territoires desservis par l'autoroute A10 et contribuer à leur dynamisme économique et touristique. Une liaison plus performante entre Poitiers et Veigné aura des effets sur l'activité industrielle et les échanges commerciaux des deux départements traversés : l'Indre-et-Loire et la Vienne. Sur le plan environnemental, ce projet a par ailleurs pour objectif d'intégrer les plus hauts standards en vigueur.



### 03. AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXPLOITATION DU RÉSEAU AUTOROUTIER

L'aménagement de l'autoroute A10 facilitera l'exploitation du réseau, qui peut nécessiter la fermeture d'une voie de circulation pour des opérations d'entretien. La création d'une troisième voie permettra d'assurer le maintien de la circulation pour un meilleur confort de conduite et de créer les conditions d'un environnement plus propice aux interventions des agents routiers.



## LE CHOIX D'UNE CONCERTATION INNOVANTE

VINCI Autoroutes a fait le choix d'associer les élus et les acteurs locaux des 27 communes traversées par le projet, aux réflexions préalables à la concertation.

Une première phase dite de consultation préalable volontaire s'est ainsi déroulée début 2016 : elle a non seulement permis au maître d'ouvrage de comprendre les attentes des parties prenantes, en termes d'information et d'organisation de la concertation, mais aussi de nouer avec elles des relations de confiance, indispensables à la prise en considération des problématiques propres au territoire.

Cette démarche innovante, basée sur une dynamique de co-construction, a permis de soulever les bonnes questions et de faire émerger quatre thématiques qui ont été soumises au public lors de la concertation publique réglementaire.



1 Comment maximiser les bénéfices de ce projet d'aménagement pour le territoire ?



2 Comment minimiser les impacts de ce projet d'aménagement ?



3 Comment favoriser le travail environnemental lié au projet ?



4 Comment favoriser le développement des nouvelles mobilités ?

Ces quatre thématiques ont été soumises à l'avis du grand public, lors de la concertation réglementaire, qui s'est déroulée du 26 septembre au 22 octobre 2016.



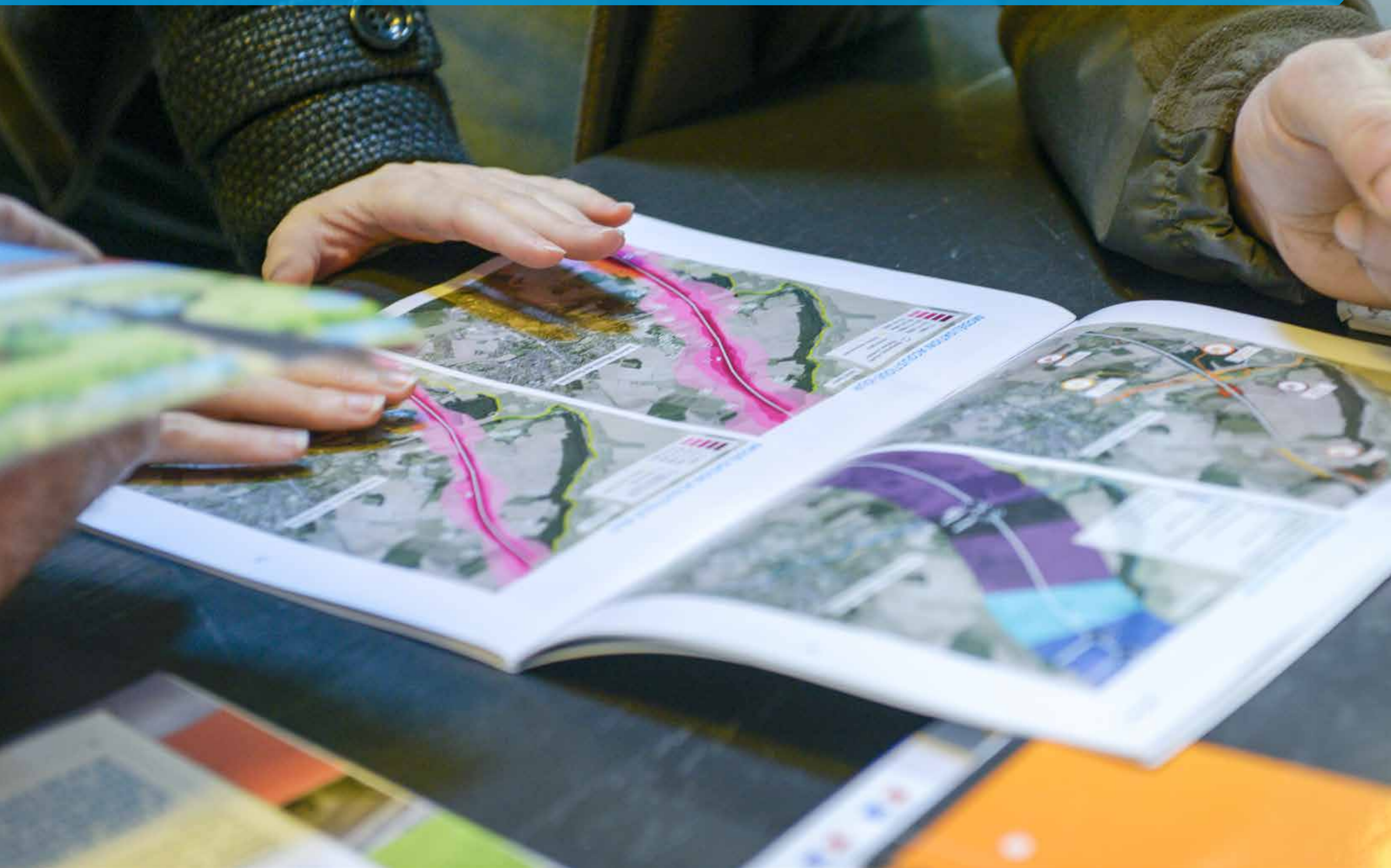
## POUR MIEUX COMPRENDRE

### Plan de relance autoroutier

La mise en œuvre du Plan de relance autoroutier a été actée le 23 août 2015. Il transcrit le partenariat scellé entre l'autorité publique et le secteur privé pour moderniser des infrastructures autoroutières situées au cœur des territoires, soutenir la croissance économique et contribuer à la création de milliers d'emplois.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes, dont VINCI Autoroutes, se sont engagées à réaliser plus d'une centaine de projets de création, d'élargissement ou de rénovation d'infrastructures, répartis dans 31 départements. Elles prennent en charge le financement des 3,2 milliards d'euros d'investissements nécessaires à la réalisation du Plan de relance.

Le projet d'aménagement de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné s'inscrit dans ce cadre.



# 1 LE DÉROULEMENT ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

## 1.1 | LES MOYENS DÉPLOYÉS POUR ANNONCER LA CONCERTATION

Le déroulement et les modalités de la concertation ont fait l'objet d'une communication sur différents supports, de manière à assurer la publicité la plus large possible à cette démarche citoyenne.

Un arrêté inter-préfectoral, publié le 19 août 2016 par les préfetures de la Vienne et d'Indre-et-Loire, a précisé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique relative à l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné. Cet arrêté a été notifié aux maires des communes situées sur le tracé et a fait l'objet d'un affichage dans leur mairie.

Tandis que l'article 1 de l'arrêté précisait les dates de la concertation et la liste des 14 communes d'Indre-et-Loire et des 13 communes de la Vienne concernées, l'article 2 revenait sur les objectifs poursuivis par le projet. L'article 3 définissait les modalités de la concertation et l'article 4 annonçait la publication d'un bilan de la concertation, une fois la procédure achevée.

Cet arrêté inter-préfectoral, reproduit en page 50 du présent document, était consultable sur les sites Internet des deux préfetures.



E-mails aux abonnés Télépage

Un e-mail a été adressé aux abonnés Télépage du réseau VINCI Autoroutes concernés par le projet pour les informer du lancement de la concertation : 43 500 abonnés au Télépage usagers de l'axe A10 ont été destinataires de cet e-mail. Ils ont ensuite reçu un second message pour les inciter à participer en ligne le 12 octobre 2016. Les deux e-mails sont présents en page 60 du bilan.

Des communiqués de presse disponibles en page 53 du présent document, ont été diffusés lors d'une conférence de presse qui a eu lieu en juin 2016 et au moment du lancement de la concertation en septembre 2016 : ils présentaient les objectifs du projet, les enjeux et les modalités de la concertation. Ils avaient vocation à informer la presse locale et à favoriser l'annonce de la concertation dans les journaux locaux.

Des flyers ont été distribués dans les mairies des communes situées sur le tracé du projet pour annoncer les dates et les modalités de la concertation, ainsi que les dates de l'exposition itinérante consacrée au projet et des permanences des équipes de VINCI Autoroutes.

Un affichage en mairie et sur les aires d'autoroute du tracé a permis d'annoncer la concertation et d'inviter à la participation.


Des courriers ont été adressés aux acteurs économiques locaux pour les inviter, plus spécifiquement, à prendre part à la concertation : 190 entreprises ont reçu ce courrier, accompagné de la plaquette de présentation du projet; elles ont également été relancées.





Courriers adressés aux acteurs économiques locaux


Les bulletins d'information des communes concernées par le projet ont par ailleurs traité le sujet dans leurs colonnes et sur leurs sites Internet.

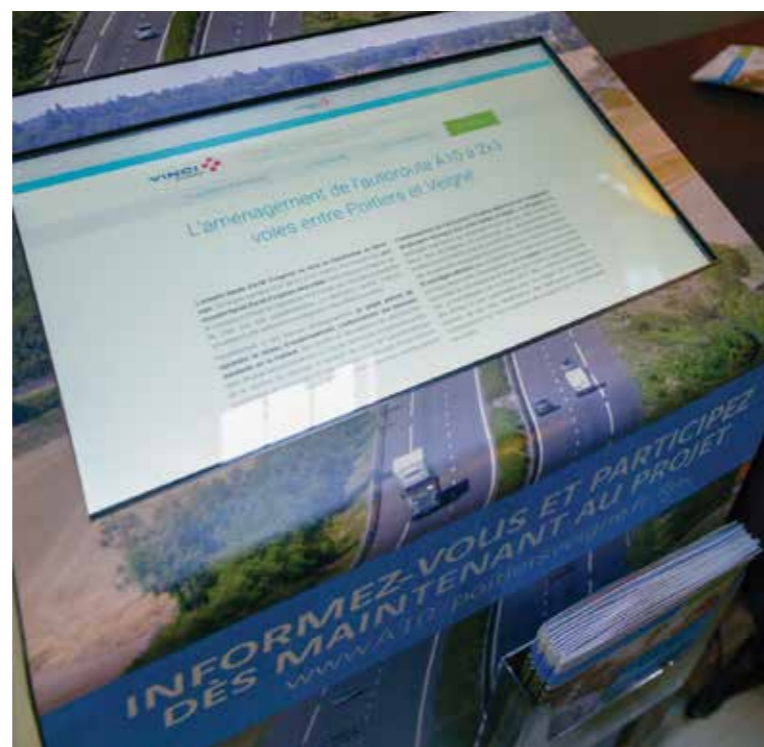
## 1.2 | LES OUTILS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION


 **Un dossier de concertation**, présentant en détail les caractéristiques de l'aménagement, ses enjeux et ses bénéfices, a été réalisé. Consultable dans les mairies des 27 communes concernées par le projet, pendant toute la durée de la concertation réglementaire, il était aussi téléchargeable sur la plateforme collaborative du projet.

 **Une plaquette d'information** a été publiée par le maître d'ouvrage pour présenter de façon plus synthétique le projet, le déroulement et les modalités de la concertation. Elle a été largement diffusée aux riverains, usagers de l'autoroute A10, partenaires et acteurs du territoire. Distribuée dans les 27 communes, elle était également téléchargeable sur la plateforme collaborative du projet.


 **Une exposition itinérante** a circulé dans 12 des 27 communes situées sur le tracé du projet. Elle était composée de 4 panneaux d'information (les grandes lignes du projet, la carte du projet, un aménagement ambitieux, les 4 thématiques de la concertation) et d'une borne interactive donnant accès à la plateforme collaborative en ligne.


 À chaque « escale » de l'exposition itinérante, les équipes de VINCI Autoroutes ont assuré **une permanence pour répondre en direct aux interrogations du public**. Les autres communes ont disposé d'un panneau d'information sur le projet pendant toute la durée de la concertation.




 **La plateforme collaborative**, accessible à l'adresse [www.A10-poitiersveigne.fr](http://www.A10-poitiersveigne.fr), a constitué l'un des outils clé de la concertation :

- comme support d'information, via l'onglet « le projet et le territoire » et en mettant à la disposition des internautes tous les outils d'information précités ;
- comme support de participation : dans un onglet dédié, elle a recueilli de très nombreuses contributions.

 **Des lettres T** ont été largement diffusées pour que les riverains et les usagers de l'autoroute A10 transmettent au maître d'ouvrage leurs avis et propositions. Ces lettres T ont pu être adressées à VINCI Autoroutes par voie postale ou déposées dans les urnes disposées dans les 27 mairies concernées par le projet.

 **Deux adresses électroniques** ont été créées pour que le public adresse ses observations, soit aux représentants de l'État ([pref-2x3voiesA10-poitiers-veigne@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-2x3voiesA10-poitiers-veigne@indre-et-loire.gouv.fr)), soit au maître d'ouvrage ([A10-PoitiersVeigne@vinci-autoroutes.com](mailto:A10-PoitiersVeigne@vinci-autoroutes.com)).

 **Des opérations de sensibilisation** des usagers de l'autoroute A10 aux enjeux de la concertation ont été mises en place sur 3 aires de services : des animateurs étaient présents par binômes sur les aires de Sainte-Maure-de-Touraine et de Jaunay-Clan, le mercredi 19 octobre et le vendredi 21 octobre 2016, de 8h à 20h et sur l'aire de Châtelleraut-Usseau, le lundi 17 octobre 2016 de 11h à 14h.





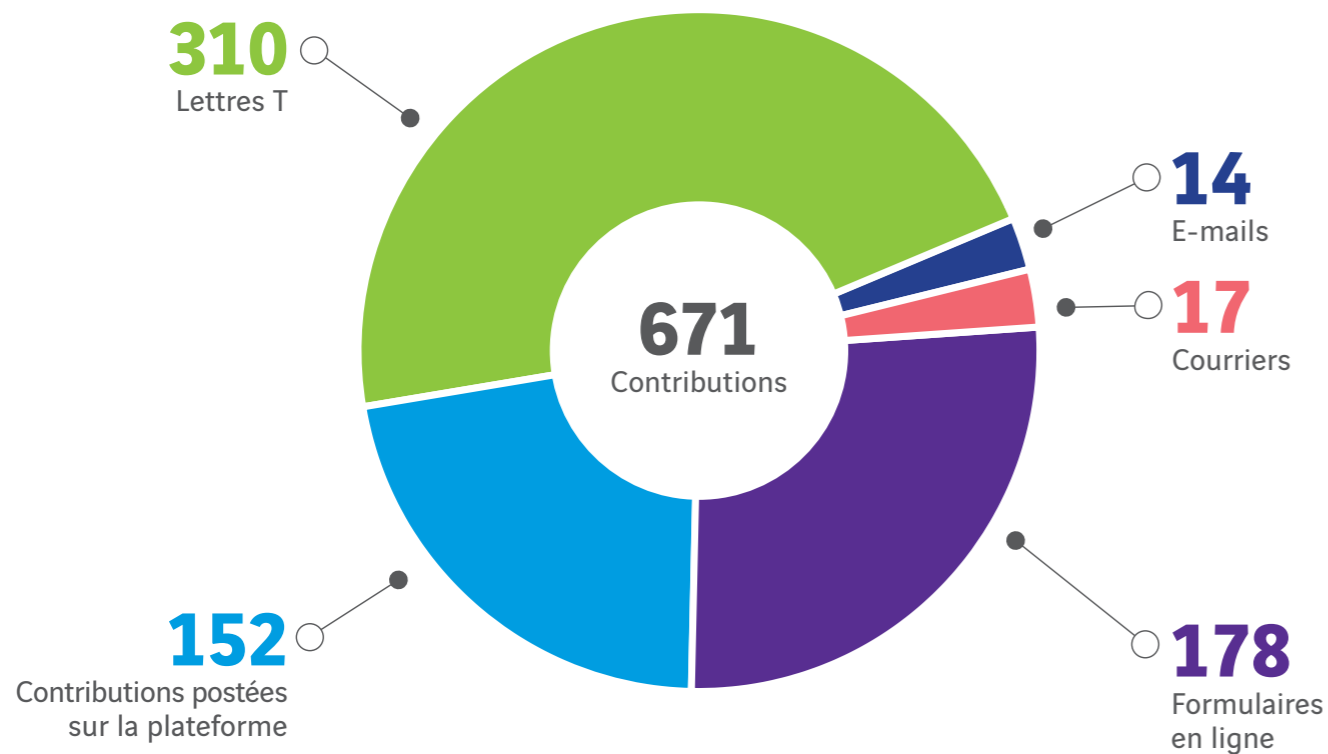
# 2 BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

## 2.1 | LA PARTICIPATION

### Les chiffres clés de la participation



La concertation publique réglementaire a suscité l'intérêt de plus de 5000 citoyens qui y ont activement participé. De nombreux habitants se sont ainsi rendus dans les mairies des communes concernées par le projet, pour s'informer et rencontrer des représentants de VINCI Autoroutes. La participation a aussi été nombreuse du côté des usagers de l'autoroute A10 et s'est faite par écrit : par mail, par retour de lettres T, de formulaires en ligne ou encore, par contributions envoyées via la plateforme collaborative.



## POUR MIEUX COMPRENDRE

**Un participant** est une personne qui a pris part à la concertation publique, en faisant la démarche de se rendre aux permanences de VINCI Autoroutes, de visiter le site [www.A10-poitiersveigne.fr](http://www.A10-poitiersveigne.fr) ou d'envoyer une contribution par voie postale ou numérique à VINCI Autoroutes ou aux préfectures d'Indre-et-Loire et de la Vienne. Pour autant, tous les participants à la concertation n'ont pas nécessairement émis de contribution.

**Une contribution** à la concertation est émise par un ou plusieurs participants (une famille, des voisins, un couple), via les canaux mis à disposition : permanences, lettres T, plateforme collaborative, etc... Une contribution identique émise par un même participant via plusieurs canaux (un texte identique transmis par e-mail et par courrier) est comptabilisée comme une seule contribution.

**Un avis** est une expression formulée sur un thème précis. Une contribution peut contenir un ou plusieurs avis (par exemple un avis sur les merlons paysagers et un avis sur les nouvelles mobilités).

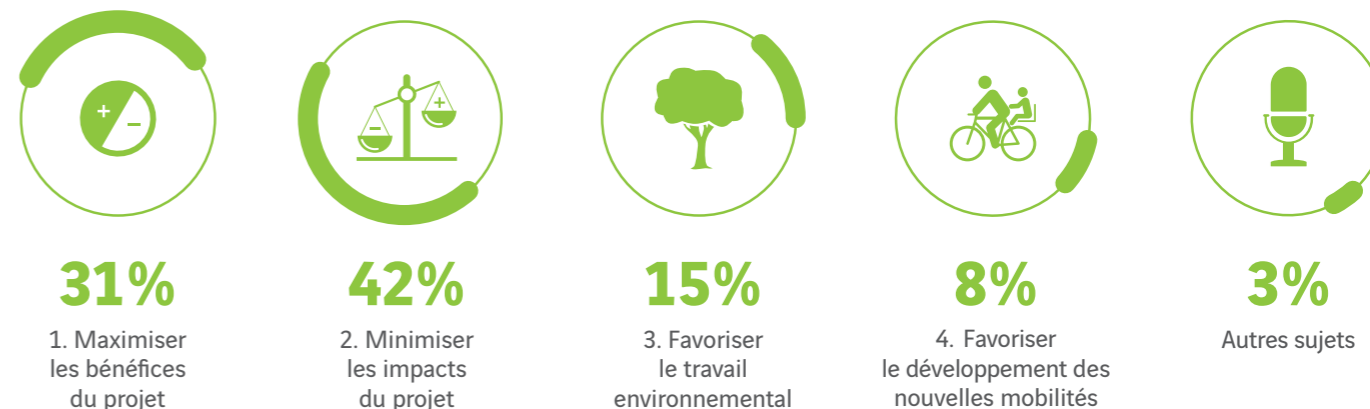
**Il est donc logique que le nombre d'avis soit supérieur au nombre de contributions.**

## 2.2 | LA RÉPARTITION DES AVIS EXPRIMÉS

921 avis, issus des 671 contributions, ont été exprimés au cours de la concertation publique. Ceux-ci peuvent être analysés en suivant les quatre grandes thématiques soumises à la concertation :

| Thématiques   | Nombre d'avis |
|---|---------------|
| 1. Maximiser les bénéfices du projet                  | 291           |
| 2. Minimiser les impacts du projet                    | 397           |
| 3. Favoriser le travail environnemental               | 126           |
| 4. Favoriser le développement des nouvelles mobilités | 73            |
| Autres sujets*  | 34            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>921</b>    |

\* La catégorie autres sujets regroupe : les avis qui expriment leur confiance sans réserve au maître d'ouvrage (8 personnes), les avis qui au contraire traduisent une défiance de principe vis-à-vis du maître d'ouvrage (6 personnes), les avis qui demandent des rendez-vous avec le maître d'ouvrage (5 personnes), des avis dont le texte n'est pas en lien avec le projet et/ou la concertation (4 personnes) ou encore des propositions qui n'entrent pas dans le cadre des thématiques proposées (11 personnes).



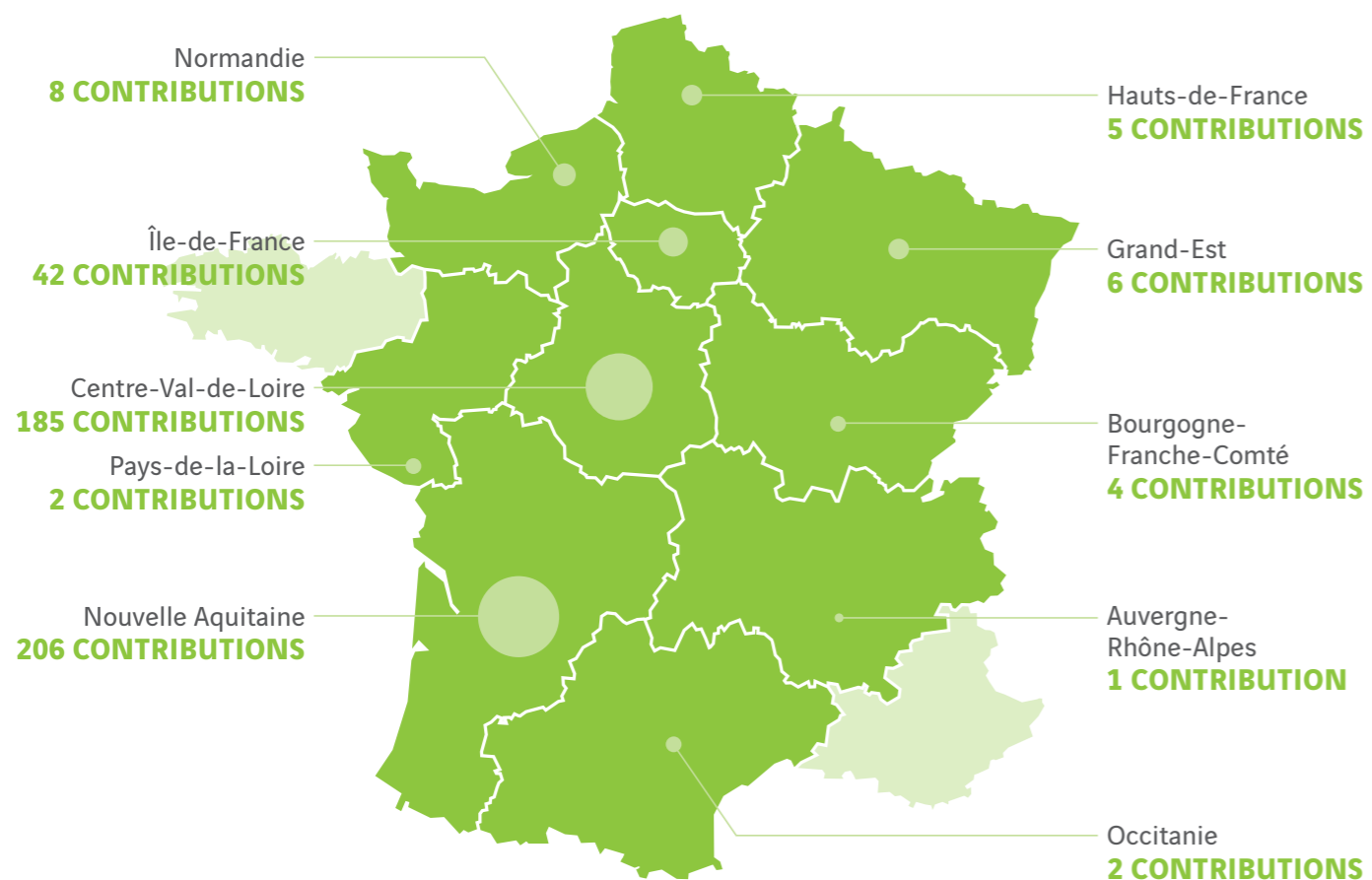
## La typologie des acteurs qui ont émis un avis ou une contribution

Concernant le profil des personnes qui se sont exprimées via les différents moyens, il s'agit de 67% de riverains de l'autoroute A10, 30% d'usagers, 2% de membres d'associations et 1% d'institutionnels.



## L'origine géographique des contributions par région

Sur les 671 contributions reçues, les informations transmises par les participants nous ont permis d'identifier la provenance de 461 d'entre-elles. Il apparaît que les régions ayant émis le plus grand nombre de contributions sont celles à proximité directe du projet.



## Zoom sur la plateforme collaborative

Pierre angulaire de la communication autour de la concertation, la plateforme collaborative a enregistré 3974 visites (entre le 26 septembre et le 22 octobre 2016), dont 3027 personnes qui se sont connectées une seule fois et 947 personnes qui se sont connectées plusieurs fois.

Si la page consacrée à la présentation générale du projet est celle qui a été la plus vue, la page dédiée à la participation arrive juste après, avec 1257 vues. Les internautes ont généralement consulté 3 pages en moyenne, ce qui témoigne de leur intérêt pour le projet à travers les informations proposées par le site. Au total, ce sont 17 488 pages qui ont été consultées pendant la période.

# 3974

Visites entre le 26 septembre et le 22 octobre 2016

**AU TOTAL, CE SONT 17 488 PAGES QUI ONT ÉTÉ CONSULTÉES PENDANT LA PÉRIODE**

## Top 5 des pages les plus vues (hors page d'accueil).



## 2.3 | LES RETOMBÉES PRESSE

L'analyse de la diffusion de l'information par la presse locale, régionale et nationale montre qu'il y a eu 47 parutions dans la presse écrite (support papier), 29 publications sur des sites d'information (numérique) et 18 sujets dans les médias audiovisuels (radio et télé).

Les titres qui ont le plus présenté les objectifs du projet et annoncé la concertation sont :



**Pour la presse écrite :** La Nouvelle République Centre Ouest Indre-et-Loire (6 parutions), la Nouvelle République Centre Ouest Vienne (6 parutions), En 2Mots Poitou-Charentes (6 parutions), Centre Presse Vienne (6 parutions) et 7 à Poitiers (3 parutions).



**Sur Internet :** LaNouvelleRépublique.fr (8 parutions) et Centre-presse.fr (7 parutions)



**Parmi les médias audiovisuels :** le réseau radiophonique France Bleu a accordé une large place au sujet sur ses antennes (6 fois sur l'antenne de France Bleu Poitou, 5 fois sur celle de France Bleu Touraine et 1 fois sur celle de France Bleu Orléans), ainsi que les antennes locales de la chaîne France 3 Centre et France 3 Poitou.

# 47



PARUTIONS EN PRESSE ÉCRITE

# 29



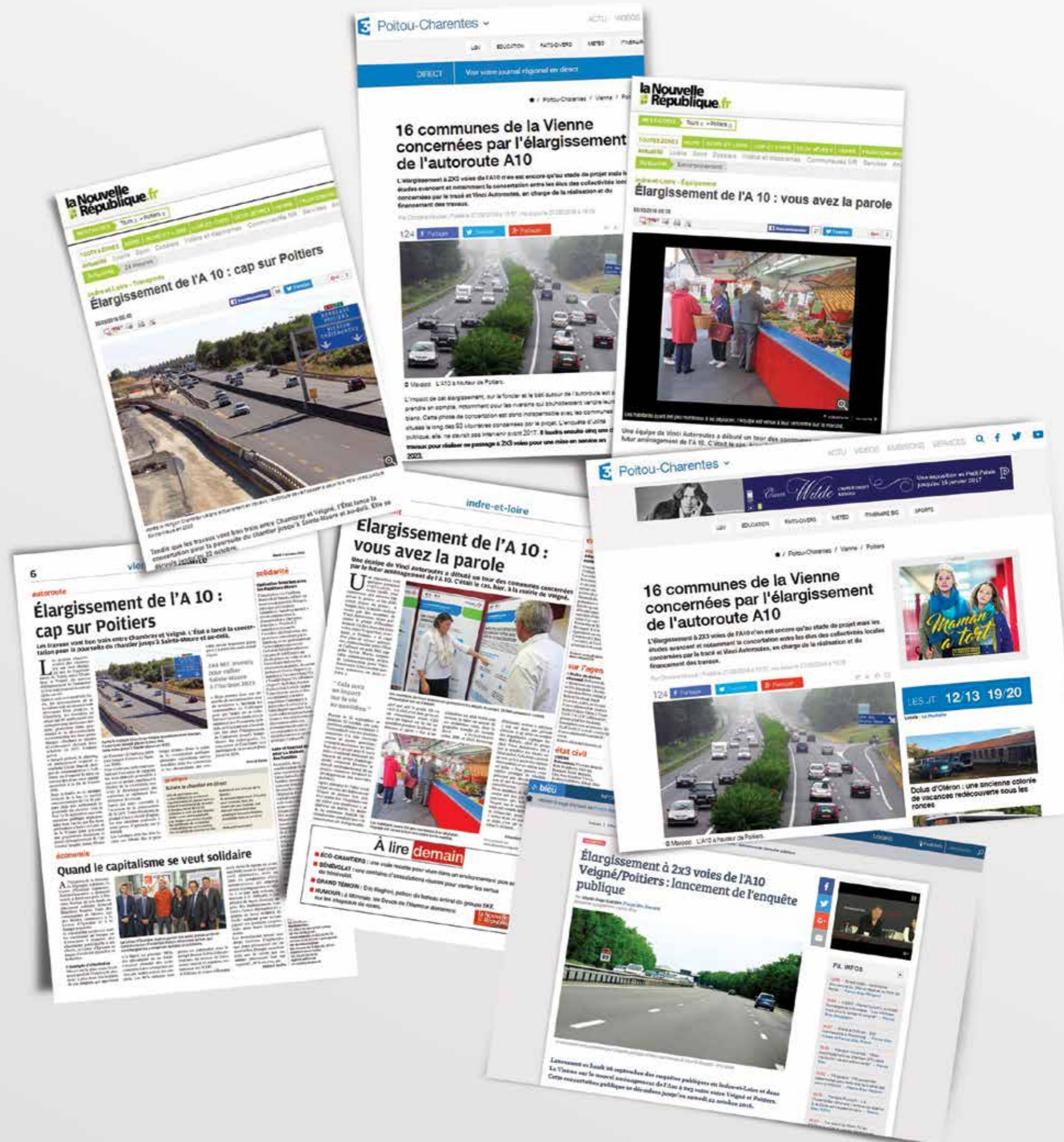
PUBLICATIONS INTERNET

# 18



PARUTIONS EN PRESSE AUDIOVISUELLE

12 radios et 6 télé









# 3 SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES AVIS EXPRIMÉS ET RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

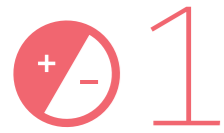
## 3.1 | ANALYSE DES ENJEUX

Les 8 grands enjeux découlent de l'analyse thématique des avis qui ont fait émerger 24 sujets principaux :

| Thématiques  | Enjeux   | Nombre d'avis | Sujets abordés (nombre d'avis par sujet)  |
|--|--|---------------|---|
|  1<br><b>Maximiser les bénéfices du projet</b>                    | <b>Assurer de meilleures conditions de circulation</b>                                   | 207           | <ul style="list-style-type: none"> <li>. Assurer une plus grande fluidité du trafic. (132)</li> <li>. Garantir de meilleures conditions de sécurité. (38)</li> <li>. Faciliter la cohabitation des différents usagers de l'autoroute. (37)</li> </ul>   |
|  | <b>Promouvoir le développement du territoire</b>   | 84            | <ul style="list-style-type: none"> <li>. Favoriser le développement économique et l'emploi local. (37)</li> <li>. Renforcer l'accessibilité par la création de nouvelles bretelles d'entrée et de sortie de l'autoroute. (18)</li> <li>. Promouvoir l'activité touristique. (17)</li> <li>. Profiter du projet pour procéder à des aménagements techniques et à la création de nouveaux services. (12)</li> </ul> |
|  2<br><b>Minimiser les impacts du projet</b>                    | <b>Limiter les nuisances</b>   | 200           | <ul style="list-style-type: none"> <li>. Limiter les nuisances sonores. (178)</li> <li>. Limiter la pollution atmosphérique. (22)</li> </ul>  |
|  | <b>Compenser les perturbations engendrées par la création d'une 3<sup>ème</sup> voie</b> | 197           | <ul style="list-style-type: none"> <li>. Maîtriser le coût des péages. (61)</li> <li>. Veiller à la bonne intégration paysagère de l'aménagement. (57)</li> <li>. Limiter les impacts sur la circulation pendant les travaux. (43)</li> <li>. Limiter les emprises foncières. (36)</li> </ul>   |
|  3<br><b>Favoriser le travail environnemental</b>               | <b>Être attentif aux conséquences immédiates sur l'environnement</b>                     | 79            | <ul style="list-style-type: none"> <li>. Veiller à l'environnement en général et à la biodiversité, en particulier. (29)</li> <li>. Être attentif à la gestion de la ressource en eau. (26)</li> <li>. Protéger la faune. (24)</li> </ul>   |
|  | <b>Prendre en compte les enjeux environnementaux sur le long terme</b>                   | 47            | <ul style="list-style-type: none"> <li>. Créer des partenariats avec les acteurs locaux, les associations, les élus, etc. (28)</li> <li>. Compléter les études environnementales. (15)</li> <li>. Être attentif au choix des matériaux de construction. (4)</li> </ul>  |
|  4<br><b>Favoriser le développement des nouvelles mobilités</b> | <b>Diversifier les mobilités autour de l'autoroute</b>                                   | 59            | <ul style="list-style-type: none"> <li>. Créer des pistes cyclables, des chemins pour les piétons et des accès pour les agriculteurs. (34)</li> <li>. Encourager l'utilisation des transports en commun. (14)</li> <li>. S'assurer de l'entretien du réseau routier secondaire. (11)</li> </ul>   |
|  | <b>Poursuivre l'évolution des usages sur autoroute</b>                                   | 14            | <ul style="list-style-type: none"> <li>. Permettre le développement du covoiturage. (12)</li> <li>. Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur les aires d'autoroute. (2)</li> </ul>   |
| <b>Autres sujets</b>   | <b>Commentaires divers</b>   | 34            | Hors thématiques de la concertation. Ces sujets ne seront pas analysés.   |



## 3.2 | QUELLES RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CONTRIBUTEURS À LA CONCERTATION ?



### Maximiser les bénéfices du projet

#### ENJEU 1 : ASSURER DE MEILLEURES CONDITIONS DE CIRCULATION

##### **Sujet 1 : assurer une plus grande fluidité du trafic. (132 avis)**

La très grande majorité des contributeurs qui ont évoqué la question de la fluidité a estimé que l'aménagement constituerait une opportunité d'amélioration des conditions de circulation. Une douzaine de personnes ont cependant émis des réserves, en estimant que le besoin n'était pas prioritaire sur cette section (de Poitiers, au sud, à Veigné, au nord) et que cela risquait de déporter les zones de congestion. Enfin, quelques contributeurs estiment que le tronçon concerné ne connaît pas de problème de saturation et que, par conséquent, l'aménagement est inutile.

##### **Sujet 2 : garantir de meilleures conditions de sécurité. (38 avis)**

Pour 38 personnes, au-delà de la fluidité, c'est aussi la sécurité qui sera mieux assurée grâce à l'aménagement. En effet, elles sont nombreuses à souligner que l'élargissement permettra de circuler plus sereinement, et notamment de doubler dans de meilleures conditions.

##### **Sujet 3 : faciliter la cohabitation des différents usagers de l'autoroute. (37 avis)**

La cohabitation des voitures et des poids lourds a été évoquée à plusieurs reprises par le public, qui a émis le vœu que l'élargissement permette une meilleure gestion de la présence des uns et des autres.

##### Réponse du maître d'ouvrage :

La section de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné accueille actuellement 32 000 véhicules par jour en moyenne. Les études réalisées prédisent à moyen et long terme des niveaux de fréquentation supérieurs à ce niveau. Dans ce contexte, l'objectif premier de l'aménagement à 2x3 voies est de renforcer la fluidité de l'infrastructure et, par conséquent, de proposer un meilleur confort de conduite aux usagers.

À l'échelle locale, 75 % des usagers de cette section de l'autoroute A10 ont pour point de départ ou point d'arrivée la Vienne ou l'Indre-et-Loire. Le tronçon d'autoroute concerné par le projet entre Poitiers et Veigné est en effet majoritairement utilisé par les différents usagers pour des déplacements courts (et inversement, seulement 25% du trafic routier est en transit). Le projet est aussi motivé par la volonté de renforcer la sécurité des usagers, des personnels d'intervention et de secours. L'autoroute A10 connaît également un trafic poids lourds qui représente 20 % des usagers, occasionnant ainsi des ralentissements et une situation d'inconfort pour les automobilistes, notamment lorsque les poids lourds se doublent sur de longues distances. L'aménagement d'une 3<sup>ème</sup> voie garantira donc un meilleur partage de la route entre l'ensemble des usagers (poids lourds et automobilistes).



## ENJEU 2: PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### Sujet 4 : favoriser le développement économique et l'emploi local. (37 avis)

Les personnes qui mentionnent ce sujet demandent à ce que les entreprises locales soient sollicitées dans la réalisation de l'aménagement et espèrent que les emplois créés bénéficieront aux demandeurs d'emploi du territoire, notamment dans le cadre de projet d'insertion.

#### Réponse du maître d'ouvrage :

VINCI Autoroutes suit la législation européenne dans le domaine des consultations publiques, pour les différents marchés inhérents à la réalisation du chantier, dans le cadre de ce projet. VINCI Autoroutes ne peut donc pas, dans ce cadre légal, favoriser le choix d'entreprises locales. Cependant, en tant qu'acteur responsable, VINCI Autoroutes prévoit des clauses d'insertion dans ses marchés, pour contribuer sur le plan social au développement des territoires concernés par le projet.

De plus, dans la mesure du possible, VINCI Autoroutes veille à faire collaborer au projet les entreprises locales qui proposent des prestations de services hors marchés, comme cela a été fait sur d'autres chantiers (dans le domaine de la restauration, de l'édition, du conseil, ...). Des mesures en faveur de l'emploi local ont déjà été prises, par exemple sur le chantier de doublement des viaducs de l'autoroute A85, grâce à un partenariat efficace avec des interlocuteurs locaux spécialistes du domaine et susceptibles de faire le lien avec le territoire, tels que les associations Interval 41, Environnement 41 et des groupements de constructeurs mis en relation avec les agences locales d'intérim.

### Sujet 5 : renforcer l'accessibilité par la création de nouvelles bretelles d'entrées et de sorties de l'autoroute. (18 avis)

18 personnes espèrent que cet aménagement sera l'occasion de créer de nouvelles bretelles pour une desserte plus fine du territoire.

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Le projet d'aménagement de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné s'inscrit dans le cadre du Plan de relance autoroutier, qui a obtenu un avis favorable de la Commission européenne le 28 octobre 2014. Ce Plan de relance autoroutier, qui comprend un cahier des charges précis auquel VINCI Autoroutes doit se soumettre, ne prévoit pas la création d'entrées ou de sorties d'autoroutes supplémentaires entre Poitiers et Veigné.

### Sujet 6 : promouvoir l'activité touristique. (17 avis)

Les 17 personnes qui évoquent ce sujet souhaitent notamment la mise en place d'une signalisation des sites touristiques et la mise en œuvre d'une politique d'animation des aires de repos et de services, afin qu'elles soient attractives et qu'elles mettent en valeur le patrimoine et les produits locaux.

#### Réponse du maître d'ouvrage :

Les panneaux de signalisation des sites touristiques, spécifiques aux autoroutes, font l'objet de procédures administratives qui doivent être validées par la Préfecture concernée. La décision de leur implantation ne revient donc pas à VINCI Autoroutes contrairement à la politique d'animation des aires de repos et de services. Sur les aires de repos et de services du réseau VINCI Autoroutes, il pourrait être envisageable de mettre en place une politique spécifique sur le tronçon concerné par le projet, afin de valoriser le patrimoine et les produits locaux. Les modalités de cette politique pourront être abordées dans le cadre de la concertation volontaire et des ateliers de co-construction que celle-ci prévoit, en lien avec la direction de l'exploitation de VINCI Autoroutes qui pilote les animations des aires du réseau.

### Sujet 7 : profiter du projet pour procéder à des aménagements techniques et à la création de nouveaux services. (12 avis)

Profiter de l'aménagement pour améliorer la desserte du territoire en fibre optique, pour enterrer les réseaux EDF (et notamment les lignes à haute tension), et les lignes téléphoniques ou encore pour mettre en place des panneaux routiers plus modernes, telles sont les suggestions soumises lors de la concertation.

#### Réponse du maître d'ouvrage :

En ce qui concerne les projets de fibre optique ou de traitement des réseaux, des partenariats pourront être étudiés et mis en place avec les collectivités qui le souhaitent. Chaque projet fera l'objet d'une analyse au cas par cas.

Des réunions avec les gestionnaires de réseaux permettront d'évaluer les possibilités d'enterrer certaines lignes. Dans le cas de demandes spécifiques de développement de réseaux (fibre en particulier), des études seront menées en partenariat avec les opérateurs concernés. Les panneaux routiers sont en revanche soumis à une réglementation nationale que le projet doit respecter.







## Minimiser les impacts du projet

### ENJEU 3: LIMITER LES NUISANCES

#### Sujet 8: limiter les nuisances sonores. (178 avis)

178 personnes évoquent les nuisances sonores que l'aménagement risque d'entraîner. Beaucoup de contributeurs suggèrent la mise en place de murs anti-bruit, de remblais, de merlons, de bosquets; l'utilisation d'un enrobé silencieux qui limite les vibrations ou encore la suppression des bandes rugueuses à l'approche des péages et des bretelles de l'autoroute.

Une dizaine de personnes craignent les nuisances sonores liées à l'aménagement, font référence aux nuisances sonores issues de la LGV SEA. Enfin, plusieurs personnes mentionnent la situation particulièrement exposée au bruit de la vallée de Courteineau ou du village de Précharaux.

#### Réponse du maître d'ouvrage:

L'autoroute A10 est une autoroute ancienne qui date de 1977. La situation acoustique à proximité de l'autoroute est conforme à la réglementation en vigueur applicable à cette section pour les habitations préexistantes à l'autoroute.

L'aménagement de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné sera l'occasion de mettre en application la réglementation acoustique la plus récente à toutes les habitations, y compris celles qui ont été construites après la création de l'autoroute.

Des études acoustiques (à travers des campagnes de mesures et des modélisations) ont été menées afin de comparer l'ambiance acoustique avec et sans le projet d'aménagement. À ce sujet, le projet de la LGV SEA fait partie des projets d'infrastructures connus à l'état initial du projet (les modèles de terrains de la LGV SEA ont d'ailleurs déjà été intégrés dans l'étude acoustique). Les effets cumulés du bruit prévus dans le projet d'aménagement de l'autoroute A10 avec ceux de la LGV SEA seront donc pris en compte.

Les articles R571-44 et suivants du Code de l'environnement spécifient que si le projet modifie de façon significative l'ambiance acoustique, le maître d'ouvrage a l'obligation de mettre en place des solutions adaptées. Aujourd'hui, il existe différents types de dispositifs pour réduire le niveau sonore, comme par exemple, des merlons ou des écrans acoustiques. Les aménagements seront proposés en fonction des objectifs à atteindre et des faisabilités techniques.

#### Sujet 9: limiter la pollution atmosphérique. (22 avis)

La majorité des personnes se préoccupent des risques d'une potentielle aggravation de la qualité de l'air aux abords de l'autoroute. Il y a cependant une personne qui considère que l'aménagement, en fluidifiant la circulation, contribuera à réduire la pollution.

#### Réponse du maître d'ouvrage:

Le projet d'aménagement de l'autoroute A10 vise à fluidifier la circulation et, par conséquent, à limiter les congestions, sources aggravantes de pollution. Sur l'ensemble de la section concernée par le projet entre Poitiers et Veigné, l'amélioration de la fluidité a notamment vocation à diminuer la circulation en accordéon. Ceci entraînera une diminution de la consommation de carburant dans ce type de situation, favorisant ainsi une amélioration de la qualité de l'air.

Des études portant sur la qualité de l'air sur le territoire situé à proximité immédiate du projet ont été menées par le bureau d'études Fluidyn France, à partir des données existantes (fournies par Lig'Air et Atmo Poitou-Charentes) et de deux campagnes de mesures (une de quinze jours à l'automne 2015 et l'autre, également de quinze jours, au printemps 2016).

Quelle que soit l'origine des pollutions, VINCI Autoroutes surveillera avec vigilance les différentes concentrations.



## ENJEU 4: COMPENSER LES PERTURBATIONS ENGENDRÉES PAR LA CRÉATION D'UNE 3<sup>ÈME</sup> VOIE

### Sujet 10 : maîtriser le coût des péages. (61 avis)

61 personnes ont demandé à VINCI Autoroutes, lors de la concertation, de réduire, voire de supprimer, les péages pendant les travaux, quand la circulation se trouve ralentie et perturbée. Certaines personnes craignent en outre que l'aménagement donne lieu à terme à une augmentation des prix.

#### Réponse du maître d'ouvrage:

Le projet d'aménagement est financé à 100% par VINCI Autoroutes à hauteur de 244 millions d'euros dans le cadre du Plan de relance autoroutier. Ce financement est par conséquent porté par l'ensemble des usagers (camions, trafic de desserte, transit), plutôt que par le contribuable local ; il se traduit non pas par une augmentation du prix du péage pour financer ces travaux, mais par l'allongement de la durée de la concession de 2031 à 2034 pour le réseau Cofiroute. Les tarifs ont été fixés dans le contrat de concession signé entre Cofiroute et l'État et approuvé en Conseil d'État. VINCI Autoroutes a conscience de la gêne potentielle que peuvent représenter des travaux de création d'une 3<sup>ème</sup> voie. Un atelier de co-construction dédié à la communication sur les travaux sera organisé avec les acteurs du territoire pour répondre aux attentes des usagers à ce sujet. De plus, toutes les mesures d'exploitation seront prises pour garantir les meilleures conditions de circulation possibles, conformément à l'engagement n°3 du contrat de services de VINCI Autoroutes.

### Sujet 11 : veiller à la bonne intégration paysagère de l'aménagement. (57 avis)

Même s'il reconnaît l'utilité de l'aménagement, le public souhaite que le maître d'ouvrage se dote des moyens nécessaires pour assurer l'intégration de l'autoroute dans le paysage. Celle-ci passe notamment par la plantation d'arbres, de préférence d'essences locales.

#### Réponse du maître d'ouvrage:

L'aménagement de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné représente une opportunité pour mettre en valeur les territoires traversés et sera l'occasion d'améliorer les dispositifs favorisant son intégration paysagère. Différentes solutions existent, comme la création de modelés paysagers ou encore la plantation de végétaux permettant de masquer l'autoroute. Leur localisation fera l'objet d'échanges avec les parties prenantes au cours des ateliers de co-construction, en lien avec les études réalisées. Elle devra ainsi prendre en compte les contraintes techniques et financières, de même que les enjeux écologiques.

### Sujet 12 : limiter les impacts sur la circulation pendant les travaux. (43 avis)

Le public souhaite que le maître d'ouvrage soit attentif aux déviations et aux fermetures de ponts imposées aux riverains pendant les travaux, qu'il leur garantisse une information précise et régulière pour qu'ils puissent anticiper l'organisation de leurs déplacements.

#### Réponse du maître d'ouvrage:

VINCI Autoroutes s'engage à informer régulièrement les riverains et usagers des impacts de l'aménagement sur la circulation. Les travaux à réaliser en vue de l'adaptation des ouvrages (passages supérieurs ou passages inférieurs), ainsi que les déviations à mettre en place le cas échéant, feront l'objet d'échanges au cas par cas avec les gestionnaires de voirie (départements et communes) pour minimiser les nuisances. VINCI Autoroutes s'engage également à favoriser les déplacements des engins de chantier pendant les travaux depuis l'autoroute.

Par ailleurs, pour garantir une approche adaptée au territoire, l'information et la communication en phase chantier feront l'objet d'échanges avec les parties prenantes concernées à compter de 2018. La question des déplacements sera au cœur du dialogue : modalités d'information sur l'actualité des travaux et solutions alternatives seront étudiées.

### Sujet 13 : limiter les emprises foncières. (36 avis)

Parmi les 36 avis qui portent sur ce sujet, plusieurs font état de cas personnels, s'inquiétant que leur parcelle puisse faire l'objet d'une expropriation ; d'autres attirent l'attention du maître d'ouvrage sur la nécessité de préserver au maximum les terres agricoles, déjà fortement impactées par de nombreux projets. La question des indemnités est également posée. Enfin, 9 personnes s'inquiètent des conséquences d'un élargissement du Pont de Torchaise et plaident pour un itinéraire qui l'éviterait.

#### Réponse du maître d'ouvrage:

Les acquisitions nécessaires à l'aménagement seront précisées durant les études détaillées et présentées lors de l'enquête parcellaire. Celle-ci a pour double objectif de permettre aux propriétaires de savoir avec précision si leurs biens sont concernés par le projet et de permettre à VINCI Autoroutes d'identifier avec exactitude les propriétaires des terrains impactés. Le prix des terrains est fixé par la Direction de l'immobilier de l'État, anciennement France Domaine (Direction du ministère chargé des finances). L'objectif de VINCI Autoroutes est de limiter, autant que possible, les acquisitions ainsi que les impacts sur les activités situées près de l'autoroute (agricoles et économiques).

VINCI Autoroutes aura une première visibilité sur les emprises nécessaires à l'aménagement de l'autoroute A10 au 1<sup>er</sup> semestre 2017. Il prendra ensuite contact avec les personnes concernées (propriétaires, exploitants et organisations professionnelles agricoles) pour comprendre les problématiques spécifiques à leur site, de manière à ce que la conception puisse en tenir compte dans la mesure du possible.





## Favoriser le travail environnemental

### ENJEU 5: ÊTRE ATTENTIF AUX CONSÉQUENCES IMMÉDIATES SUR L'ENVIRONNEMENT

#### Sujet 14: veiller à l'environnement en général et à la biodiversité, en particulier. (29 avis)

Inscrire l'aménagement dans une démarche écologique, soucieuse de préserver la biodiversité aux abords de l'autoroute, est une demande qui revient souvent.

##### Réponse du maître d'ouvrage:

VINCI Autoroutes est soucieux d'intégrer le projet d'aménagement de l'autoroute A10 dans une démarche environnementale et d'en limiter les impacts afin de respecter les enjeux liés à l'environnement et à la préservation de la biodiversité. Depuis la construction de l'autoroute en 1977, la réglementation liée à la protection de la nature et de la ressource en eau s'est considérablement renforcée. De ce fait, le projet d'aménagement d'une 3<sup>ème</sup> voie est l'occasion de mettre aux normes environnementales le réseau d'assainissement routier. Il constitue également une opportunité d'accompagner l'amélioration de la transparence écologique de l'infrastructure.

#### Sujet 15: être attentif à la gestion de la ressource en eau. (26 avis)

Soulignant les impacts négatifs sur l'environnement des ruissellements des eaux de pluie issues de l'autoroute, plusieurs personnes demandent la création de fossés et de bassins de décantation et de filtration le long de l'aménagement pour en assurer la dépollution. La question de la gestion des crues est aussi soumise au maître d'ouvrage.

##### Réponse du maître d'ouvrage:

Le réseau d'assainissement de l'autoroute A10 comprend déjà des bassins de récupération des eaux de la plateforme autoroutière et des bassins versants naturels. Ces bassins permettent essentiellement de réguler les débits de rejet dans le milieu naturel, mais ils ne sont pas équipés de systèmes de traitement des eaux. Le projet améliorera le système d'assainissement en mettant en place un réseau ayant pour objectif de séparer la collecte des eaux de la plateforme de celle des bassins versants naturels. Il procédera à l'aménagement des bassins existants et à la création de nouveaux bassins, permettant également de réguler le débit de rejet dans le milieu naturel. En cas de pollution accidentelle (hydrocarbures, matières en suspension, métaux lourds, etc.), les bassins seront dimensionnés pour permettre le confinement de la pollution avant leur évacuation.

#### Sujet 16: protéger la faune. (24 avis)

24 personnes demandent à ce que les déplacements des animaux soient respectés grâce à la création de corridors et de passages adaptés.

##### Réponse du maître d'ouvrage:

Concernant la protection de la faune, VINCI Autoroutes veille à ce que les déplacements des animaux soient respectés dans le cadre de ce projet d'aménagement. Un diagnostic écologique a été mené par le bureau d'études Ecosphère afin de recenser la flore, les espèces animales présentes et leurs zones

### ENJEU 6: PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SUR LE LONG TERME

d'habitat le long du tracé de l'autoroute A10. Les résultats de cette étude sont présentés en annexe du dossier de concertation. Ce projet consistant en l'élargissement d'une infrastructure existante, l'enjeu majeur sera de veiller au respect des corridors et passages à faunes existants, voire d'étudier de possibles améliorations venant renforcer les trames écologiques.

#### Sujet 17 : créer des partenariats avec les acteurs locaux, les associations, les élus, etc. (28 avis).

Les associations et les élus du territoire apparaissent comme des interlocuteurs légitimes que le maître d'ouvrage devrait, selon 28 personnes, associer à ses réflexions.

#### Sujet 18: compléter les études environnementales. (15 avis)

Plusieurs participants suggèrent au maître d'ouvrage de commander des études complémentaires ou de se référer à des études menées par des partenaires locaux. Certains contributeurs demandent, en outre, à voir les études sonores et/ou à ce qu'elles soient refaites. Quelques personnes s'interrogent, enfin, sur le périmètre des études réalisées.

##### Réponse du maître d'ouvrage:

VINCI Autoroutes souhaite s'appuyer sur les acteurs locaux afin de développer son projet, notamment pour la réalisation des études et diagnostics préalables au démarrage du chantier. VINCI Autoroutes travaille déjà avec des acteurs locaux (élus, riverains, associations environnementales, chambres d'agriculture) pour conduire les études et propose de développer ces partenariats avec d'autres associations, notamment celles qui ont été identifiées dans le cadre de la concertation.

#### Sujet 19: être attentif au choix des matériaux de construction. (4 avis)

La recommandation d'utiliser des techniques et des matériaux innovants apparaît dans certaines contributions. Par ailleurs, plusieurs personnes interrogent le maître d'ouvrage sur la pérennité de certains matériaux, comme le béton du viaduc de Courtineau.

##### Réponse du maître d'ouvrage:

Concernant l'utilisation de techniques et matériaux innovants, VINCI Autoroutes est attaché à utiliser des matériaux de qualité, garantissant la pérennité et la sécurité des ouvrages construits, dans le respect des contraintes techniques du projet. Aujourd'hui, VINCI Autoroutes étudie des projets faisant appel à des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement. Des arbitrages techniques seront ensuite effectués pour choisir les meilleurs matériaux pour ce projet.

Concernant la pérennité des matériaux et des ouvrages, ceux-ci font l'objet d'inspections régulières (tous les 5 ans pour les ouvrages d'art avec des inspections intermédiaires tous les ans) et de campagnes d'entretien ou de mise à niveau (chaussées, dispositifs de retenue, signalisation, etc.). Le viaduc du Courtineau ne présente aucun problème, ni de stabilité, ni de vieillissement. Dans le cadre du projet d'aménagement de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné, les 50 passages supérieurs seront reconstruits afin de s'adapter au nouvel aménagement à 2x3 voies. Tous les ouvrages franchissant l'autoroute A10 seront donc neufs et construits pour une durée de vie de 100 ans.





## Favoriser le développement des nouvelles mobilités

### ENJEU 7: DIVERSIFIER LES MOBILITÉS AUTOUR DE L'AUTOROUTE

#### Sujet 20 : créer des pistes cyclables, des chemins pour les piétons et des accès pour les agriculteurs. (34 avis)

Cette demande concerne les alentours de l'autoroute et plus particulièrement l'accès des ponts et des viaducs pour que les piétons et les vélos puissent franchir l'autoroute.

##### Réponse du maître d'ouvrage:

À l'occasion de l'aménagement de l'autoroute A10 à 2x3 voies, les passages supérieurs vont être déconstruits et reconstruits et les passages inférieurs seront allongés. VINCI Autoroutes a recensé les projets de voies douces (cyclables et piétonnes) des collectivités pour les intégrer aux projets des nouveaux ouvrages. Trois solutions sont envisageables avec une adaptation de la largeur du passage, selon les cas, à deux voies pour piétons, à une voie pour piétons ou cyclistes ou encore à une voie mixte (avec un côté pour piéton et l'autre d'une plus grande largeur pour les cyclistes). Des ateliers de co-construction seront mis en place avec les parties prenantes du territoire début 2017, afin de cerner au mieux le fonctionnement actuel et les besoins des futurs usagers. Les propositions retenues feront l'objet d'études techniques et financières en vue de leur réalisation.

#### Sujet 21: encourager l'utilisation des transports en commun. (14 avis)

C'est parmi les 14 contributions qui recommandent le recours au train et aux transports en commun que se trouvent les plus vives oppositions au projet, avec plusieurs personnes qui soulignent que l'aménagement de l'autoroute en 2x3 voies s'inscrit à contre-courant des engagements de la France dans le cadre de la COP 21.

#### Sujet 22: s'assurer de l'entretien du réseau routier secondaire. (11 avis)

La création d'une 3<sup>ème</sup> voie de circulation doit, selon certains participants, s'accompagner d'opérations d'entretien et de mise à niveau du réseau routier secondaire qui sera notamment sollicité au moment des travaux.

##### Réponse du maître d'ouvrage:

VINCI Autoroutes n'est pas en charge de garantir l'entretien du réseau routier secondaire. Cependant, une charte de bonnes pratiques va

### ENJEU 8: POURSUIVRE L'ÉVOLUTION DES USAGES SUR L'AUTOROUTE

être réfléchi en concertation avec les gestionnaires de voiries et l'ensemble des parties prenantes du territoire, pour assurer le maintien en l'état des routes utilisées pendant les travaux. VINCI Autoroutes souhaite aussi intégrer dans les contrats avec ses prestataires une clause garantissant la préservation des routes utilisées pendant les travaux par ces derniers et la tranquillité des riverains.

#### Sujet 23: permettre le développement du covoiturage. (12 avis)

La demande de profiter de l'aménagement pour multiplier les aires de covoiturage apparaît dans 11 contributions. Une personne mentionne également la possibilité que soient créés des arrêts de bus sur l'autoroute.

#### Sujet 24: installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur les aires d'autoroute. (2 avis)

Dans la même optique d'évolution des usages de l'autoroute, deux personnes souhaitent la présence d'un plus grand nombre de bornes de recharge pour des voitures électriques sur le réseau autoroutier.

##### Réponse du maître d'ouvrage:

VINCI Autoroutes contribue déjà au développement de la mobilité partagée en encourageant les pratiques de covoiturage sur autoroute. 70 000 abonnés ont souscrit à l'offre de Télépéage spécifique mise en place en partenariat avec BlaBlaCar. Par ailleurs, le réseau VINCI Autoroutes compte déjà 24 parkings de covoiturage avec près de 1 900 places disponibles qui seront portées à 2 500 en 2018. VINCI Autoroutes souhaite continuer à promouvoir cette dynamique sur l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné, en élargissant les aires de covoiturage existantes à Poitiers Sud et Poitiers Nord, en créant une nouvelle aire de covoiturage à Châtelleraut Nord et en équipant ces parkings de bornes de recharge pour véhicules électriques. Ce sont ainsi 130 nouvelles places de stationnement dédiées au covoiturage qui seront proposées sur cet axe avant fin 2017.

De même, les aires de services de l'axe A10 entre Poitiers et Veigné sont en cours de rénovation jusqu'en 2018 pour offrir davantage de confort et de services aux usagers, en leur proposant notamment des bornes de recharge rapides pour véhicules électriques. Compte-tenu de la mobilisation des acteurs du territoire sur ce sujet, des ateliers de co-construction seront organisés en janvier 2017, afin de recueillir le plus précisément possible, les besoins des utilisateurs de covoiturage et de transports en commun sur le territoire, de manière à compléter les études et les projets en cours de VINCI Autoroutes dans ce domaine.





# 4 LES ÉTAPES À VENIR

## | ET APRÈS LA CONCERTATION ?



Suite à la publication du bilan de la concertation, le projet entrera alors dans une nouvelle phase, celle des études techniques et environnementales, qui permettent de préciser les mesures prévues pour éviter, réduire ou compenser les impacts de l'aménagement.

Ces études se conclueront par le lancement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique. Il s'agit d'une procédure administrative codifiée incontournable. Prévue à l'automne 2017, l'enquête publique constituera un second temps d'expression pour les citoyens à l'occasion de laquelle le projet technique leur sera présenté. À nouveau, vous serez consultés sur l'utilité publique du projet et vous pourrez donner un avis éclairé sur la base des résultats des études techniques et environnementales.

À l'issue de la période d'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport argumenté, prenant en compte le point de vue des citoyens qui se seront exprimés et les réponses apportées sur les différents sujets, par le maître d'ouvrage. Le commissaire enquêteur émettra alors un avis sur l'utilité publique du projet.

Au terme de cette nouvelle étape, les préfets d'Indre-et-Loire et de la Vienne se prononceront sur l'utilité publique du projet. La déclaration d'utilité publique (DUP) permettra alors de faire entrer le projet dans sa phase opérationnelle. Le projet d'aménagement de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné pourrait être déclaré d'utilité publique par les préfets d'Indre-et-Loire et de la Vienne en 2018.

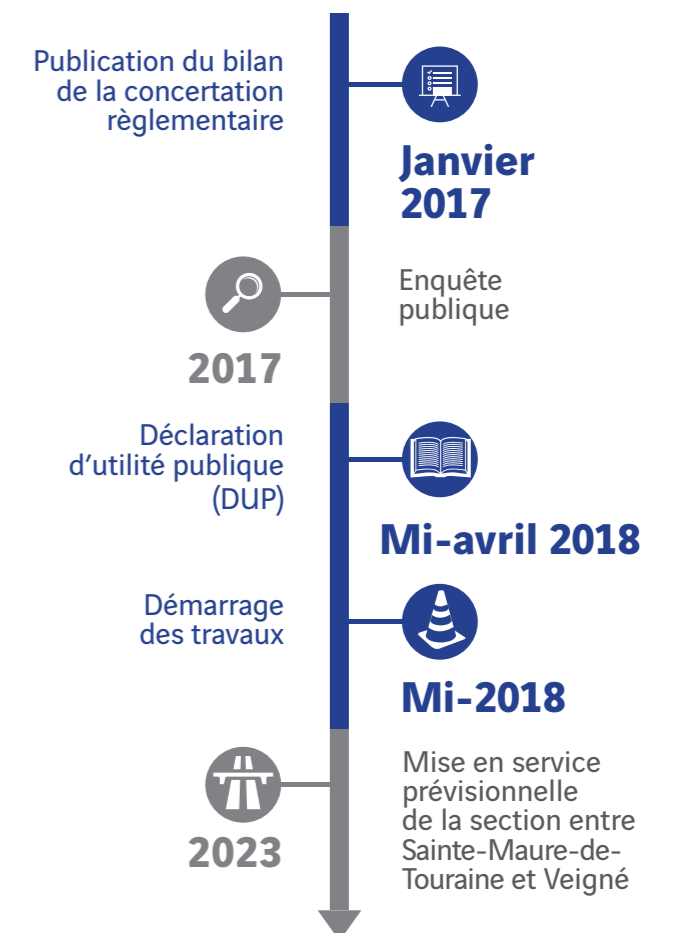
Après des études complémentaires et l'obtention des différentes autorisations (au titre de la loi sur l'eau, par exemple), les travaux pourront alors commencer sur le tronçon de 24 km entre Sainte-Maure-de-Touraine et Veigné.

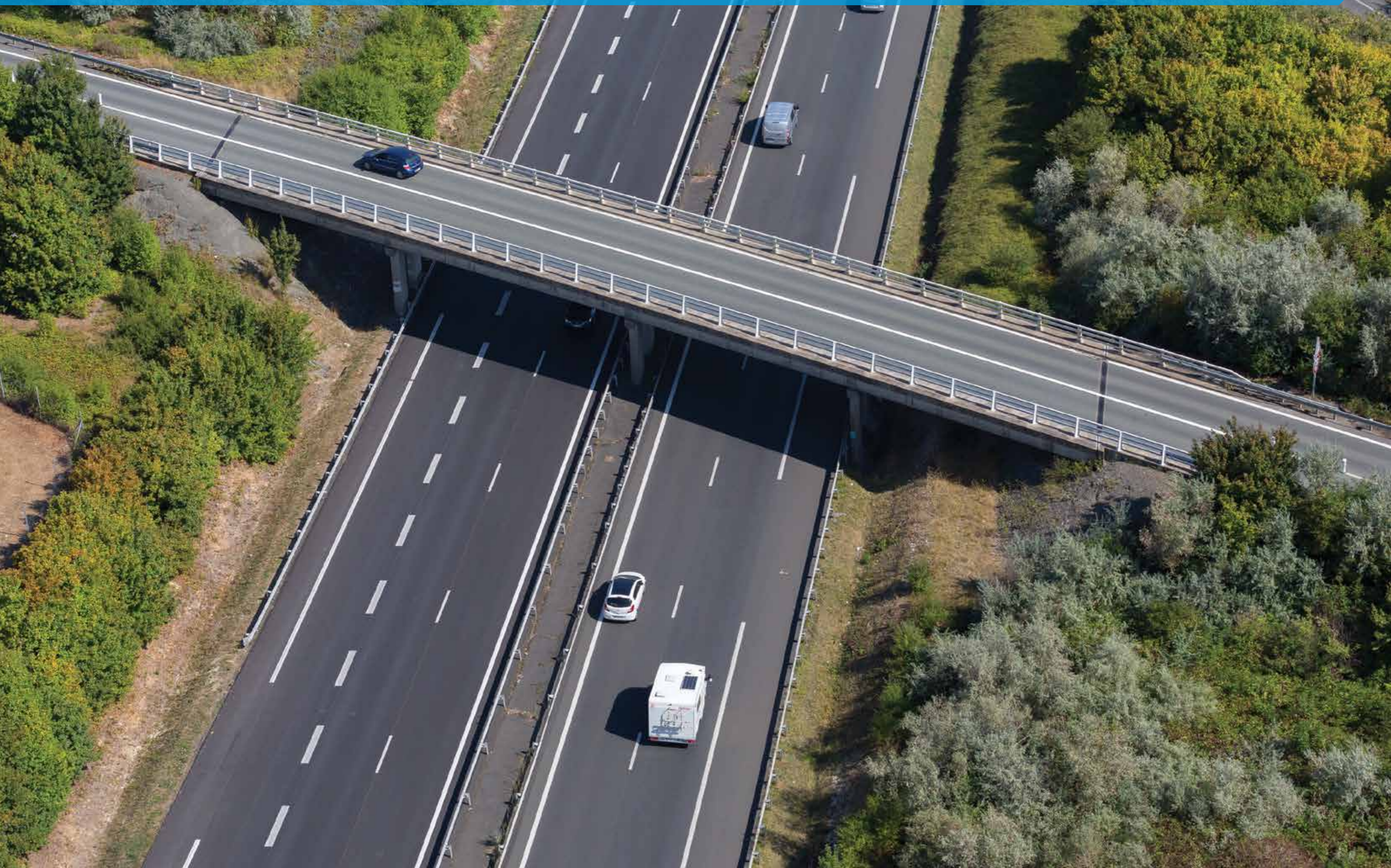
## POUR ALLER PLUS LOIN

### Quatre ateliers thématiques

La démarche collaborative engagée avec les acteurs du territoire se poursuit : quatre ateliers thématiques (sur les premiers axes de réflexion identifiés en phase de co-construction de la concertation) feront l'objet de réunions de travail jusqu'au printemps 2017. Inscrivez-vous sur la plateforme collaborative : [www.A10-poitiersveigne.fr](http://www.A10-poitiersveigne.fr)

## LES PROCHAINES ÉTAPES





## LES RETOMBÉES EN PRESSE ÉCRITE: 47 PARUTIONS

| Date         | Media   | Titre  |
|--------------|---|--|
| 30 juin 2016 | Le Berry Républicain Bourges                          | La société VINCI Autoroutes va lancer plusieurs chantiers d'aménagement sur ses tronçons |
| 2 juil 2016  | La Nouvelle République du Centre ouest Indre-et-Loire | A10: pendant les vacances, les travaux continuent  |
| 6 sept 2016  | En 2Mots Poitou-Charentes                             | La société VINCI Autoroutes va lancer plusieurs chantiers d'aménagement sur ses tronçons |
| 6 sept 2016  | Centre Presse Vienne                                  | Autoroute: élargissement de l'A10: début de la concertation publique                     |
| 6 sept 2016  | La Nouvelle République du Centre ouest Vienne         | Autoroute: élargissement de l'A10: début de la concertation publique                     |
| 7 sept 2016  | 7 à Poitiers  | L'A10 à un tournant  |
| 7 sept 2016  | 7 à Poitiers  | Loto route   |
| 9 sept 2016  | En 2Mots Poitou-Charentes                             | A10 en 2x3 voies   |
| 9 sept 2016  | Réussir L'agriculteur Charentais                      | L'A10 bientôt à 2x3 voies?   |
| 9 sept 2016  | La Vie charentaise                                    | Échos  |
| 9 sept 2016  | Réussir Le Périgord                                   | L'A10 bientôt à 2x3 voies?   |
| 9 sept 2016  | La Creuse agricole et rurale                          | Vienne   |
| 9 sept 2016  | L'Union Agricole Haute Vienne-Limoges                 | L'A10 bientôt à 2x3 voies?   |
| 9 sept 2016  | Agri 79   | L'A10 bientôt à 2x3 voies?   |
| 9 sept 2016  | Le Sillon Edition 40-Landes                           | Vienne   |
| 12 sept 2016 | La Nouvelle République du Centre Ouest Vienne         | A10: la 3 <sup>ème</sup> voie est désormais en route                                     |
| 12 sept 2016 | Centre Presse Vienne                                  | A10: la 3 <sup>ème</sup> voie est désormais en route                                     |
| 12 sept 2016 | En 2Mots Poitou-Charentes                             | A10 en 2x3 voies   |
| 14 sept 2016 | 7 à Poitiers  | Une concertation pour le passage en 2x3 voies  |
| 16 sept 2016 | Le Courrier Français Vienne Deux Sèvres               | Actualités   |
| 16 sept 2016 | Réussir L'Union Paysanne                              | Vienne rurale  |
| 20 sept 2016 | La Nouvelle République du Centre Ouest Indre-et-Loire | Enquête publique sur l'élargissement de l'autoroute                                      |
| 21 sept 2016 | En 2Mots Poitou Charentes                             | Mise à 2x3 voies de l'A10  |
| 22 sept 2016 | La Nouvelle République du Centre Ouest Vienne         | -  |

| Date                     | Media   | Titre   |
|--------------------------|---|---|
| 23 sept 2016             | Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment        | Vienne: un élargissement de l'A10 en deux temps                         |
| 24 sept 2016             | La Nouvelle République du Centre Ouest Vienne         | -   |
| 26 sept 2016             | Centre Presse Vienne                                  | Beaumont  |
| 26 sept 2016             | La Nouvelle République du Centre Ouest Indre-et-Loire | Expositions et permanences en mairies                                   |
| 27 sept 2016             | Aujourd'hui en France                                 | Trois voies pour l'A10  |
| 27 sept 2016             | Centre Presse Vienne                                  | Chasseneuil-du-Poitou   |
| 28 sept 2016             | En 2Mots Poitou-Charentes                             | Aménagement de l'A10 en 2x3 voies                                       |
| 30 sept 2016             | Terre de Touraine                                     | La concertation publique va débiter                                     |
| Sept 2016                | La voix de Ports                                      | Donnez votre avis sur le projet d'aménagement de l'A10                  |
| Sept 2016                | Ensemble Jaunay-Clan                                  | Élargissement de l'autoroute A10  |
| 1 <sup>er</sup> oct 2016 | La Nouvelle République du Centre Ouest Indre-et-Loire | Élargissement de l'A10: vous avez la parole                             |
| 1 <sup>er</sup> oct 2016 | Le Chatelleraudais                                    | Autoroute A10: concertation réglementaire                               |
| 4 oct 2016               | Centre Presse Vienne                                  | Élargissement de l'A10: cap sur Poitiers                                |
| 4 oct 2016               | La Nouvelle République du Centre Ouest Vienne         | Élargissement de l'A10: cap sur Poitiers                                |
| 4 oct 2016               | En 2Mots Poitou-Charentes                             | Élargissement de l'A10 entre Tours et Poitiers                          |
| 14 oct 2016              | La Nouvelle République du Centre Ouest Vienne         | Des riverains inquiets du nouveau projet de l'A10                       |
| 14 oct 2016              | La Nouvelle République du Centre Ouest Vienne         | Le projet d'élargissement de l'A10 fait débat                           |
| 14 oct 2016              | Centre Presse Vienne                                  | -   |
| 21 oct 2016              | La Nouvelle République du Centre Ouest Indre-et-Loire | Naissance d'Agir A10 Touraine   |
| 24 oct 2016              | La Nouvelle République du Centre Ouest Indre-et-Loire | Brèves  |
| Oct 2016                 | Usseau-Info   | Donnez votre avis sur le projet d'aménagement de l'autoroute A10        |
| Oct-Nov 2016             | Les Infos Villeperdue                                 | Élargissement autoroute A10 Concertation: donnez votre avis!            |
| Oct-Nov-Déc 2016         | Naintré Info  | A10 aménagement à 2x3 voies entre Poitiers et Veigné, donnez votre avis |



## LES RETOMBÉES SUR INTERNET : 29 PUBLICATIONS

| Date                     | Media                                     | Titre  |
|--------------------------|---|--|
| 28 juin 2016             | francebleu.fr                             | VINCI confirme le passage de l'A10 en 2x3 voies entre Veigné et Ste Maure pour 2023          |
| 2 juil 2016              | LaNouvelleRepublique.fr                   | A10: pendant les vacances, les travaux continuent  |
| 5 sept 2016              | info-tours.fr                             | L'A10 à 2x3 voies jusqu'à Poitiers: la concertation publique va débiter                      |
| 6 sept 2016              | LaNouvelleRepublique.fr                   | Élargissement de l'A10: début de la concertation publique                                    |
| 6 sept 2016              | Centre-presse.fr                          | Autoroute: élargissement de l'A10: début de la concertation publique                         |
| 12 sept 2016             | Centre-presse.fr                          | A10: la 3 <sup>ème</sup> voie est désormais en route   |
| 12 sept 2016             | Centre-presse.fr                          | Concertation 13 communes de la Vienne concernées par l'élargissement                         |
| 12 sept 2016             | Centre-presse.fr                          | 20000 poids lourds par jour en 2030  |
| 12 sept 2016             | LaNouvelleRepublique.fr                   | A10: la 3 <sup>ème</sup> voie est désormais en route   |
| 21 sept 2016             | Site officiel mairie de Antogny-le-Tillac | Donnez votre avis sur le projet d'aménagement de l'autoroute A10                             |
| 25 sept 2016             | francebleu.fr                             | Élargissement à 2 fois 3 voies Veigné/Poitiers: lancement de l'enquête publique              |
| 26 sept 2016             | LaNouvelleRepublique.fr                   | Expositions et permanences en mairies  |
| 26 sept 2016             | LaNouvelleRepublique.fr                   | Élargissement de l'A10: cap sur Poitiers   |
| 26 sept 2016             | Rtl2.fr                                   | Concertation travaux A10   |
| 26 sept 2016             | vinci-autoroutes.com                      | L'aménagement de l'A10 entre Poitiers et Veigné soumis au public                             |
| 26 sept 2016             | Site Internet ville de Naintré            | Enquête publique A10   |
| 26 sept 2016             | Site Internet ville de Noyant de Touraine | Concertation publique concernant l'élargissement de l'autoroute A10 entre Veigné et Poitiers |
| 27 sept 2016             | Centre-presse.fr                          | Chasseneuil du Poitou  |
| 27 sept 2016             | Francetvinfo.fr                           | 16 communes de la Vienne concernées par l'élargissement de l'autoroute A10                   |
| 28 sept 2016             | Centre-presse.fr                          | Permanences pour la concertation sur le projet d'aménagement de l'A10                        |
| 1 <sup>er</sup> oct 2016 | LaNouvelleRepublique.fr                   | Élargissement de l'A10: vous avez la parole  |
| 3 oct 2016               | Site officiel Mairie de Villeperdue       | Donnez votre avis sur le projet d'aménagement de l'autoroute A10                             |
| 4 oct 2016               | Centre-presse.fr                          | Élargissement de l'A10: cap sur Poitiers   |
| 4 oct 2016               | LaNouvelleRepublique.fr                   | Le projet d'élargissement de l'A10 fait débat  |

| Date           | Media   | Titre  |
|----------------|---|--|
| Dès le 26 sept | Site internet de Migné-Auxances + page Facebook | Capture d'écran et lien avec la plateforme collaborative |
| Dès le 26 sept | Site Internet de Jaunay-Clan                    | A10: la 3 <sup>ème</sup> voie est désormais en route     |
| Dès le 26 sept | Site Internet de Ports sur Vienne               | Enquête publique concertation A10                        |
| Dès le 26 sept | Site Internet de Vouneuil                       | Capture d'écran et lien avec la plateforme collaborative |

## PRESSE AUDIOVISUELLE: 12 RADIOS ET 6 TÉLÉS

| Date             | Media                            | Titre   |
|------------------|----------------------------------|---|
| 29 juin 2016 6h  | France Bleu Orléans              | Capture d'écran et lien avec la concertation                        |
| 29 juin 2016 8h  | France Bleu Orléans              | Cofiroute a dévoilé le programme d'élargissement de l'autoroute     |
| 29 juin 2016 9h  | France Bleu Touraine             | L'autoroute A10 va devenir une 2x3 voies                            |
| 26 sept 2016 6h  | France Bleu Touraine             | Ouverture d'une enquête publique pour l'élargissement de l'A10      |
| 26 sept 2016 7h  | France Bleu Touraine             | Ouverture d'une enquête publique pour l'élargissement de l'A10      |
| 26 sept 2016 8h  | France Bleu Touraine             | Ouverture d'une enquête publique pour l'élargissement de l'A10      |
| 26 sept 2016     | France 3 Poitou Charentes 12/13h | Lancement de l'enquête publique                                     |
| 26 sept 2016 6h  | France Bleu Poitou               | Une enquête publique est lancée                                     |
| 26 sept 2016 7h  | France Bleu Poitou               | Une enquête publique est lancée                                     |
| 26 sept 2016 8h  | France Bleu Poitou               | Une enquête publique s'ouvre aujourd'hui                            |
| 26 sept 2016 9h  | France Bleu Poitou               | Projet de la mise à 2x3 voies de l'A10                              |
| 26 sept 2016 12h | France Bleu Touraine             | Ouverture d'une enquête publique                                    |
| 26 sept 2016 12h | France 3 Centre                  | Lancement de la concertation publique pour l'élargissement de l'A10 |
| 26 sept 2016 12h | France Bleu Poitou               | Projet de la mise à 2x3 voies de l'A10                              |
| 27 sept 2016 19h | France 3 Centre                  | La concertation publique est lancée                                 |
| 27 sept 2016 19h | France 3 Poitou - Charente       | Élargissement de l'autoroute A10                                    |
| 28 sept 2016     | France 3 Limousin                | Actualité de la Nouvelle Aquitaine                                  |
| 2 oct 2016 19h   | France 3 Centre                  | Lancement concertation  |



**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
Direction des collectivités territoriales et de l'aménagement  
Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées

**PREFECTURE DE LA VIENNE**  
Direction des relations avec les collectivités locales et des affaires juridiques  
Bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales

N° 39-16

## ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL

FIXANT LES OBJECTIFS POURSUIVIS ET LES MODALITÉS  
DE LA CONCERTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT A 2x3 VOIES  
DE L'AUTOROUTE A10 ENTRE POITIERS ET VEIGNÉ

LE PREFET D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la Légion d'Honneur,

LA PREFÈTE DE LA VIENNE, Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code de l'environnement, notamment l'article L 110-1 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L 103-2 et suivants, R 103-1 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1045 du 21 août 2015 approuvant notamment le dix-septième avenant à la convention passée entre l'Etat et la Compagnie financière et industrielle des autoroutes (COFIROUTE) pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes, approuvée par décret du 12 mai 1970 et au cahier des charges annexé à cette convention ;

VU le dossier de concertation se rapportant au projet ;

CONSIDERANT qu'il appartient aux préfets d'Indre-et-Loire et de la Vienne de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

CONSIDERANT que sont notamment associés à la concertation les collectivités territoriales, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

CONSIDERANT que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et formuler des observations et propositions ;

SUR proposition des Secrétaires Généraux des préfetures d'Indre-et-Loire et de la Vienne :

### ARRETTENT

#### ARTICLE 1 : Engagement de la concertation

Une concertation est engagée dans le cadre du projet d'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné. Elle s'étendra sur 14 communes du département d'Indre-et-Loire et 13 communes du département de la Vienne, à savoir :

Accueil physique : 19, rue Bernard Palissy 37000 TOURS  
Adresse postale : PRÉFECTURE D'INDRE- ET-LOIRE – 37925 TOURS CEDEX 9  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
Jours et horaires d'ouverture : 02.47.64.37.37 ou <http://www.indre-et-loire.gouv.fr>

2

Pour le département d'Indre-et-Loire :

Veigné  
Montbazou  
Mons  
Sorigny  
Villeperdue  
Saint-Epain  
Sainte-Maure-de-Touraine  
Noyant-de-Touraine  
Pouzay  
Nouâtre  
Maillé  
Ports-sur-Vienne  
Pussigny  
Antogny-le-Tillac

Pour le département de la Vienne :

Vellèches  
Usseau  
Antran  
Châtelleraut  
Naintré  
Beaumont  
Marigny-Brizay  
Jaunay-Clan  
Chasseneuil-du-Poitou  
Migné-Auxances  
Poitiers  
Biard  
Vouneuil-sous-Biard

Cette concertation aura lieu du **lundi 26 septembre 2016** au **samedi 22 octobre 2016** sur le(s) site(s) Internet et dans les lieux mentionnés à l'article 3.

#### ARTICLE 2 : Objectifs poursuivis

##### Amélioration de la fluidité de la circulation

Aujourd'hui, cette section de l'autoroute A10 est à 2x2 voies. Elle est située entre la bifurcation de l'autoroute A10 avec l'autoroute A85 au niveau de Veigné, jusqu'à la sortie de Poitiers sud. La construction d'une voie supplémentaire dans chaque sens de circulation vise à renforcer le niveau de fluidité de l'infrastructure et, par conséquent, à proposer aux usagers (particuliers et professionnels qui empruntent régulièrement cet axe, et vacanciers qui l'utilisent plus occasionnellement) un meilleur confort de conduite.

##### Soutenir le développement du territoire

Le réseau autoroutier constitue un vecteur de désenclavement préalable au développement de l'activité économique et touristique, et cet axe constitue le principal itinéraire de liaison entre l'Europe du nord et la péninsule Ibérique.

Le projet s'attachera à améliorer la desserte du territoire tout en respectant ceux qui sont en contact permanent avec l'infrastructure (usagers et riverains) et à intégrer la réglementation environnementale en vigueur.

##### Amélioration de l'exploitation du réseau autoroutier

Les interventions sur le réseau, pour des opérations d'entretien ou sur événements (panne, accident, ...), peuvent nécessiter parfois la fermeture d'une voie de circulation. La création d'une troisième voie devrait permettre de mieux assurer le maintien de la circulation et de créer les conditions d'un environnement plus propice aux interventions des agents routiers.

#### ARTICLE 3 : Modalités de la concertation

Les modalités de cette concertation sont définies comme suit :

- Dossier de concertation mis à disposition dans chacune des 27 communes précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, afin de recueillir les observations et propositions du public.
- Exposition permanente dans chacune des 27 communes précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public.

Accueil physique : 19, rue Bernard Palissy 37000 TOURS  
Adresse postale : PRÉFECTURE D'INDRE- ET-LOIRE – 37925 TOURS CEDEX 9  
Mél : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
Jours et horaires d'ouverture : 02.47.64.37.37 ou <http://www.indre-et-loire.gouv.fr>

➤ Exposition itinérante dans 12 communes, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public :

- du 26 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016, dans les communes de Veigné, Antogny-le-Tillac et Beaumont,
- du 3 au 8 octobre 2016, dans les communes de Sorigny, Antran et Jaunay-Clan,
- du 10 au 15 octobre 2016, dans les communes de Saint-Epain, Châtellerault et Migné-Auxances,
- du 17 au 22 octobre 2016, dans les communes de Sainte-Maure-de-Touraine, Naintré et Poitiers.

➤ Permanences d'accueil du public dans les 12 communes susmentionnées, en présence de représentants de COFIROUTE.

➤ Plateforme participative dédiée : [www.A10-poitiersveigne.fr](http://www.A10-poitiersveigne.fr)

➤ Lettres « T » et urnes mises à disposition dans les 27 communes permettant au public d'adresser ses observations au maître d'ouvrage.

➤ Deux adresses électroniques permettant au public d'adresser ses observations :  
 - au représentant de l'Etat : [pref-2x3voiesA10-poitiers-veigne@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-2x3voiesA10-poitiers-veigne@indre-et-loire.gouv.fr)  
 - au maître d'ouvrage : [A10-PoitiersVeigne@vinci-autoroutes.com](mailto:A10-PoitiersVeigne@vinci-autoroutes.com)

#### **ARTICLE 4 : Bilan de la concertation**

A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par les préfets d'Indre-et-Loire et de la Vienne. Ce bilan présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public, en dressera la synthèse et présentera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public et à leur intégration au dossier d'enquête publique. Ce bilan sera mis à disposition sur les sites Internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire et de la Vienne.

#### **ARTICLE 5 : Mesures de publicité**

- Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux maires des communes citées à l'article 1.  
 Il fera l'objet d'un affichage dans les mairies de ces mêmes communes, aux lieux habituellement prévus à cet usage pendant la durée de la concertation. Chaque maire justifiera de l'accomplissement de cette formalité par l'établissement d'un certificat, au plus tôt le lendemain du dernier jour de l'affichage.  
 - Un communiqué à la presse locale précisera la période et les modalités de la concertation, notamment les moyens mis à la disposition du public pour s'informer et s'exprimer.

**ARTICLE 6 :** Les Secrétaires Généraux des préfetures d'Indre-et-Loire et de la Vienne, le Directeur Général de COFIROUTE, les maires de Veigné, Montbazou, Monts, Sorigny, Villeperdue, Saint-Epain, Sainte-Maure-de-Touraine, Noyant-de-Touraine, Pouzay, Nouâtre, Maillé, Ports-sur-Vienne, Pussigny, Antogny-le-Tillac, Vellèches, Usseau, Antran, Châtellerault, Naintré, Beaumont, Marigny-Brizay, Jaunay-Clan, Chasseneuil-du-Poitou, Migné-Auxances, Poitiers, Biard, Vouneuil-sous-Biard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée, pour information, aux Directeurs départementaux des territoires d'Indre-et-Loire et de la Vienne.

Fait à TOURS, le 19 AOÛT 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Jacques LUCBEREILH

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Emile SOUMBO

Accueil physique : 19, rue Bernard Palissy 37000 TOURS  
 Adresse postale : PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE - 37925 TOURS CEDEX 9  
 M@ : [prefecture@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:prefecture@indre-et-loire.gouv.fr)  
 Jours et horaires d'ouverture : 02.47.64.37.37 ou <http://www.indre-et-loire.gouv.fr>

## LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Les préfetures d'Indre-et-Loire et de la Vienne ont transmis un communiqué à la presse locale début septembre pour annoncer le démarrage de la concertation.

Communiqué de presse

### **Aménagement de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné :**

#### **les préfetures lancent la concertation publique réglementaire**

Madame Marie-Christine Dokhélar, préfète de la Vienne et Monsieur Louis Le Franc, préfet d'Indre-et-Loire, ouvrent la concertation publique sur le projet d'aménagement de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné.

**Cette concertation publique se déroulera du lundi 26 septembre au samedi 22 octobre 2016.**

VINCI Autoroutes présentera cet important projet d'aménagement, dont la réalisation poursuit trois objectifs :

#### ➤ **Améliorer la fluidité de la circulation**

Aujourd'hui, cette section de l'autoroute A10 est à 2x2 voies. La construction d'une voie supplémentaire dans chaque sens de circulation vise à renforcer la fluidité de la circulation et, par conséquent, à proposer aux usagers un meilleur confort de conduite.

#### ➤ **Soutenir le développement du territoire**

Le projet s'attachera à améliorer la desserte du territoire tout en respectant ceux qui sont en contact permanent avec l'infrastructure (usagers et riverains) et à intégrer la réglementation environnementale en vigueur.



#### ➤ **Améliorer l'exploitation du réseau autoroutier**


Les opérations d'entretien ou certains événements (pannes, accidents, etc.) peuvent nécessiter la fermeture d'une voie de circulation. La création d'une troisième voie permettra d'optimiser les conditions de circulation et fournira un environnement plus propice aux interventions des agents routiers.

Prévue par l'article L103-2 du code de l'urbanisme, cette concertation publique réglementaire a pour but d'informer la population, mais aussi de recueillir les avis et les suggestions.

Riverains, habitants des départements de la Vienne et d'Indre-et-Loire, acteurs économiques, associations, tous les citoyens intéressés par ce projet pourront en découvrir les détails et les enjeux, à partir du 26 septembre prochain, dans les mairies des 27 communes concernées par le projet, ainsi que sur la plateforme collaborative du projet [www.A10-poitiersveigne.fr](http://www.A10-poitiersveigne.fr)

**La concertation réglementaire a pour ambition d'informer et de faire émerger collectivement des solutions d'aménagement adaptées au territoire. Elle fera l'objet d'un bilan que les préfetures rendront public fin 2016.**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 SEPTEMBRE 2016

**Le projet d'aménagement de l'autoroute A10 entre Poitiers (Vienne) et Veigné (Indre-et-Loire) est aujourd'hui soumis au public.**

## LA CONCERTATION PUBLIQUE RÉGLEMENTAIRE SE DÉROULERA DU LUNDI 26 SEPTEMBRE AU SAMEDI 22 OCTOBRE 2016.

Prévue par l'article L103-2 du code de l'urbanisme, elle offre aux habitants des 27 communes concernées par le projet, ainsi qu'aux usagers réguliers et ponctuels de l'autoroute, aux acteurs économiques et au monde associatif, un temps d'information et d'expression ouvert et constructif. Que chacun donne son avis !

### LE PROJET DANS SES GRANDES LIGNES

À l'occasion de la concertation réglementaire, VINCI Autoroutes présentera à toutes les parties prenantes le projet d'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné. Celui-ci poursuit plusieurs objectifs.

- **Plus de fluidité et plus de confort** aux usagers de l'autoroute : la création d'une 3<sup>ème</sup> voie de circulation dans chaque sens, entre la bifurcation de l'autoroute A10 avec l'A85 au niveau de Veigné jusqu'à la sortie Poitiers sud.
- Une plus grande attractivité des territoires desservis par l'autoroute via la modernisation de cet axe stratégique, qui relie le nord et le sud de l'Europe.
- **Le développement** à moyen et long terme, de l'activité économique et touristique des deux départements traversés par l'autoroute.

Pour toutes ces raisons, cette opération est inscrite au Plan de relance autoroutier, validé en 2015 par la Commission européenne.

### COMMENT PARTICIPER ?

Pour toucher le plus grand nombre de personnes, différents supports de communication seront disponibles pendant toute la durée de la concertation réglementaire :

- **les 27 mairies des communes concernées** par le projet mettront à la disposition du public le dossier de concertation du projet et une plaquette. Un panneau d'information sera par ailleurs présent sur l'ensemble de ces sites;
- **une exposition itinérante** avec une borne interactive sera proposée dans 12 villes des 2 départements (cf. page 2). L'équipe de VINCI Autoroutes assurera également des permanences dans ces 12 lieux pour échanger avec le public.

1

| Lieux d'exposition                       | Semaine 1<br>du 26 sept.<br>au 1 <sup>er</sup> oct. | Semaine 2<br>du 3 oct.<br>au 8 oct. | Semaine 3<br>du 10 oct.<br>au 15 oct. | Semaine 4<br>du 17 oct.<br>au 22 oct. | Permanences de<br>VINCI Autoroutes**<br>dates et heures |
|--|---|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---|
| Mairie de Veigné (37)                    |   |                                     |                                       |                                       | 30 sept. 09h30 à 12h00                                  |
| Mairie de Sorigny* (37)                  |   |                                     |                                       |                                       | 07 oct. 09h00 à 12h00                                   |
| Mairie de Saint-Epain (37)               |   |                                     |                                       |                                       | 15 oct. 09h00 à 12h00                                   |
| Mairie de Sainte-Maure-de-Touraine* (37) |   |                                     |                                       |                                       | 21 oct. 10h00 à 13h00                                   |
| Mairie d'Antogny-le-Tillac* (37)         |   |                                     |                                       |                                       | 29 sept. 16h00 à 19h00                                  |
| Mairie d'Antran (86)                     |   |                                     |                                       |                                       | 03 oct. 13h30 à 16h30                                   |
| Mairie de Châtelleraut* (86)             |   |                                     |                                       |                                       | 12 oct. 10h00 à 13h00                                   |
| Mairie de Naintré (86)                   |   |                                     |                                       |                                       | 21 oct. 14h00 à 17h00                                   |
| Mairie de Beaumont* (86)                 |   |                                     |                                       |                                       | 30 sept. 14h30 à 17h30                                  |
| Mairie de Jaunay-Clan* (86)              |   |                                     |                                       |                                       | 06 oct. 16h00 à 19h00                                   |
| Mairie de Migné-Auxances* (86)           |   |                                     |                                       |                                       | 12 oct. 14h30 à 17h30                                   |
| Mairie de Poitiers* (86)                 |   |                                     |                                       |                                       | 19 oct. 14h00 à 17h00                                   |

(\*) mairie fermée le samedi  
(\*\*) VINCI Autoroutes tiendra dans ces 12 communes des permanences pour répondre à vos questions.


- **une plateforme participative**, outil d'information intégrant des fonctionnalités permettant à chacun de réagir sur le projet, sera mise en ligne dès le 26 septembre 2016 à l'adresse suivante [www.a10-poitiersveigne.fr](http://www.a10-poitiersveigne.fr)
- **pour assurer le dialogue** entre le maître d'ouvrage et les citoyens, au-delà des temps de rencontre et du site Internet, il sera également possible pour tous, de s'exprimer par voie postale via une lettre T, ou par mail à l'adresse : [A10-PoitiersVeigne@vinci-autoroutes.com](mailto:A10-PoitiersVeigne@vinci-autoroutes.com) ou [pref-2x3voiesA10-poitiers-veigne@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-2x3voiesA10-poitiers-veigne@indre-et-loire.gouv.fr)

### UNE DÉMARCHÉ IMPLIQUANT EN AMONT LES ACTEURS DU TERRITOIRE

La phase de concertation réglementaire, qui s'ouvre aujourd'hui, fait suite à une période de concertation volontaire que VINCI Autoroutes a souhaitée mettre en œuvre dès le début de l'année 2016 pour associer le plus en amont possible les acteurs du territoire. Élus des communes concernées par le projet, citoyens, responsables d'entreprises et d'associations locales, ils ont été nombreux à participer à cette démarche favorisant la co-construction et qui a fait émerger de façon collective et partagée quatre thèmes jugés incontournables dans le cadre du projet. Ces quatre thématiques (voir encadré ci-dessous) sont aujourd'hui centrales dans le cadre de la concertation réglementaire. Tout a été mis en place pour que chacun puisse se saisir de ces sujets de manière à ce que le projet final réponde le plus possible aux attentes exprimées.


#### DONNEZ VOTRE AVIS !

Lors de la période de co-construction, préalable à la phase de concertation publique, les participants ont dégagé quatre thématiques à soumettre au public :




**1**

COMMENT MAXIMISER  
LES BÉNÉFICES  
DE CE PROJET POUR  
LE TERRITOIRE ?




**2**

COMMENT  
MINIMISER  
LES IMPACTS DU PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ?



**3**

COMMENT FAVORISER  
LE TRAVAIL  
ENVIRONNEMENTAL  
LIÉ AU PROJET ?



**4**

COMMENT FAVORISER  
LE DÉVELOPPEMENT  
DES NOUVELLES  
MOBILITÉS ?

2

## À RETENIR : LES PROCHAINES ÉCHÉANCES

À l'issue de la concertation réglementaire, un bilan restituera les échanges qui auront eu lieu avec le public et présentera les améliorations que la concertation aura permis d'apporter au projet. Ce bilan sera rendu public d'ici à la fin de l'année. Le projet sera ensuite soumis à une enquête publique, courant 2017, en vue de la déclaration d'utilité publique prévue en 2018.

Après 5 années de travaux, une première mise en service concernera, en 2023, le secteur de l'autoroute A10 compris entre Sainte-Maure-de-Touraine et Veigné.



# 93

KILOMÈTRES D'ÉTUDES ET DE CONCERTATION  
ENTRE POITIERS ET VEIGNÉ

# 24

KILOMÈTRES DE CHANTIER  
entre Sainte-Maure-de-Touraine et Veigné



ENVIRON **20%** DE POIDS LOURDS

# 5

**ANS**  
DE TRAVAUX,  
SOIT UNE MISE EN SERVICE  
PRÉVUE EN 2023  
Sous réserve de la déclaration  
d'utilité publique en 2018

### À propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur les réseaux de ses quatre sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. VINCI Autoroutes est partenaire dans la durée de l'Etat concédant, au service des politiques d'aménagement du territoire et pour satisfaire les besoins de mobilité de ses clients.

Chiffres clés : Réseau de 4 398 km d'autoroutes - 189 aires de services - 268 aires de repos - 322 gares de péage.  
Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com), [facebook.com/VINCIAutoroutes](https://facebook.com/VINCIAutoroutes), Twitter @VINCIAutoroutes, [www.fondation.vinci-autoroutes.com](http://www.fondation.vinci-autoroutes.com), ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel)

## LE COURRIER ADRESSÉ AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES



### OBJET : AMÉNAGEMENT DE L'AUTOROUTE A10

Dossier suivi par :

Missionnée par l'Etat, VINCI Autoroutes a mené ces derniers mois des études de faisabilité en vue d'un aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10 sur une section de 93 km, située dans la Vienne et en Indre-et-Loire.

Ce projet, qui fait partie du Plan de relance autoroutier conclu entre l'Etat et les sociétés concessionnaires, parmi lesquelles VINCI Autoroutes, prévoit la création d'une 3<sup>ème</sup> voie de circulation dans chaque sens, entre la bifurcation de l'autoroute A10 avec l'autoroute A85 au niveau de Veigné jusqu'à la sortie Poitiers Sud.

Après une phase de concertation préalable volontaire, que nous avons initiée pour associer le plus en amont possible les acteurs du territoire, notre projet sera soumis cet automne à la connaissance du grand public.

La concertation publique réglementaire, qui se déroulera **du lundi 26 septembre au samedi 22 octobre 2016**, constitue un temps d'information et un moment d'échange auxquels nous vous invitons à participer activement.

Votre activité et le rôle que vous jouez dans le développement local, vous positionnent comme un contributeur majeur de cette concertation publique. Votre expérience et votre connaissance du territoire, de ses forces et de ses faiblesses, doivent permettre d'enrichir le projet que nous soumettons à la concertation publique.

Pour participer à la concertation publique, vous pouvez entre le 26 septembre et le 22 octobre 2016 vous rendre sur la plateforme participative du projet [www.A10-poitiersveigne.fr](http://www.A10-poitiersveigne.fr)

Vous y trouverez des données sur le projet (son tracé, les ouvrages d'art à adapter, le calendrier prévu) et sur la concertation (dates et lieux d'exposition et de permanence des services de VINCI Autoroutes). Vous pourrez enfin y déposer des remarques et des suggestions : nous vous invitons notamment à donner votre avis sur les quatre axes de réflexion qui ont été identifiés, au printemps dernier, par les acteurs locaux lors de la consultation préalable.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce projet d'aménagement.

L'équipe projet VINCI Autoroutes.

# LISTE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX

Liste des acteurs économiques locaux ayant reçu le courrier adressé par VINCI Autoroutes le 26 septembre.

## A

ACOLEVA  
ALTI  
AMS PROPLETE  
API RESTAURATION  
APSYA NETTOYAGE  
AQUITEL  
ATELIERS REUNIS DU CENTRE OUEST  
ATER  
AUCHAN FRANCE  
AVO CARBON FRANCE  
AZUR NET POITOU

## B

B. BRAUN MEDICAL  
BANQUE DE FRANCE  
BERNARD PRINCET  
BERNIS TRUCKS  
BONILAIT PROTEINES  
BOUTINEAU  
BREUIL ET CIE

## C

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUI  
CARGLASS SAS  
CASTORAMA FRANCE  
CCA INTERNATIONAL  
CENTRE OUEST LOGISTIQUE  
CENTRE TECHNIQUE APAVE NORD-OUEST  
CHARPENTE INDUSTRIELLE LAMELLE COUVERT  
CHIMIREC-DELVERT  
CHRONOPOST  
CIE GENERALE TRAVAUX D'HYDRAULIQUE  
CLINIQUE DE CHATELLERAULT  
CLINIQUE SAINT CHARLES  
COLAS CENTRE OUEST  
COMPTOIR AGRICOLE COMMERCIAL DE COGNAC  
COMPTOIR FRANCAIS QUINCAILLERIE  
COULOT DECOLLETAGE

## D

DALKIA  
DANICOTT PROPLETE  
DASSAULT AVIATION  
DAWN MEATS FRANCE  
DECATHLON FRANCE  
DECOMATIC  
DERET FASHION  
DIFFUSION AUTOMOBILE DU POITOU  
DIKEOS

DISPRO  
DISTRIBUTION CASINO FRANCE  
DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE  
DRIVE POITIERS BEAULIEU

## E

EIFFAGE ENERGIE POITOU-CHARENTES  
ENEDIS  
ENEDIS  
ETF  
EUROVIA POITOU-CHARENTES LIMOUSIN

## F

FABRIX  
FOCH DISTRIBUTION  
FORMASCOPE  
FRANCE TELEVISIONS  
FRIGO TRANSPORTS 86  
FUTUROTEL CHASSENEUIL

## G

GIRAUD SA  
GIRON  
GROUPAMA GAN VIE  
GROUPE VINET  
GSF ATHENA

## H

HUTCHINSON

## I

IANESCO SAS  
INDRE LOGISTIQUE  
INEO CENTRE  
IREC  
ISS PROPLETE  
ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNA  
ITRON FRANCE

## J

JOUANEL INDUSTRIE

## K

KAMI  
KEESING FRANCE  
KEOLIS CHATELLERAULT  
KRAMP FRANCE

## L

LA POSTE  
LC FRANCE  
LEROY MERLIN FRANCE  
LES RAPIDES DU POITOU  
LIDL  
LISEA

## M

MACC  
MAGNETI MARELLI FRANCE  
MECAFI  
MEDIAPOST  
MEDICA FRANCE  
MESSENT  
METRO CASH ET CARRY FRANCE  
MONOPRIX EXPLOITATION  
MORY DUCROS

## N

NOVINTEL

## O

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE POITIERS  
ONET SERVICES  
ORANGE  
OUVRARD TOURAINE

## P

PAGESJAUNES (EX. NEDIF)  
PAPETERIE DU POITOU  
PERRENOT HERSAND  
POITOU BOISSONS  
POITOU MENUISERIES  
POLYCLINIQUE DE POITIERS  
PRESSE PORTAGE

## R

RADIANTE  
RANDSTAD INHOUSE SERVICES  
RCOH-REGION CENTRE OUEST HABITAT  
RECIPHARM MONTS  
REGNAULT AUTOCARS  
RELEVE SERVICE PLUS  
RESIDENCE AGAPANTHE  
ROCADE DISTRIBUTION  
RUEL ETIQUETTES

## S

SACOA DES NATIONS  
SAE CLINIQUE DU FIEF DE GRIMOIRE  
SAFT  
SAPAC  
SCAP  
SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE  
SDM  
SECTRONIC  
SEFI SIPEA  
SNECMA  
SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE POITIERS BIARD  
SOCIETE D'INDEMNISATIONS REGIONALE  
SOCIETE DU PARC DU FUTUROSCOPE  
SOCIETE POITEVINE DE PEINTURE  
SODAC DES NATIONS  
SOPREMA ENTREPRISES  
SOREGIES  
SOURDILLON  
S-PH-B  
SPIE OUEST-CENTRE  
SPIRAX SARCO  
STECO  
STYLAUTO 86  
SUEZ RV SUD-OUEST  
SYJAC

## T

THALES AVIONICS SAS  
THOMAL  
TLD EUROPE  
TRANS PHOTO EXPRESS  
TRANSDEV POITOU-CHARENTES  
TRANSDEV POITOU-CHARENTES  
TRANSPORT BOIS ET MATERIAUX  
TRANSPORTS GRIMAUD 86  
TRANSPORTS JEANTET OUEST-ST.J.O.  
TRANSPORTS JEANTET OUEST-ST.J.O.  
TRB  
TRICHOT COURSIERS

## V

VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE  
VM DISTRIBUTION  
VOYAGES DODIN

# E-MAILS ENVOYÉS AUX ABONNÉS

Objectif : donner les informations sur la concertation.

Si vous ne visualisez pas correctement cet e-mail : [cliquez ici](#)



**AUTOROUTE A10 : AMÉNAGEMENT À 2X3 VOIES ENTRE POITIERS ET VEIGNÉ**

**JUSQU'AU 22 OCTOBRE 2016**



**PLUS QUE DEUX SEMAINES POUR DONNER VOTRE AVIS !**

Madame, Monsieur,

Que vous soyez riverains, usagers de l'autoroute, à titre privé ou professionnel, vous êtes tous concernés par le projet d'aménagement de l'autoroute A10 entre Veigné et Poitiers.

Soyez acteurs des grandes décisions d'aménagement qui concernent votre quotidien, vos modes de vie, le dynamisme et l'attractivité des bassins économiques qui vous entourent.

Découvrez les grandes lignes du projet, ses enjeux économiques, écologiques et sociaux, sur la plateforme du projet [www.A10-poitiersveigne.fr](http://www.A10-poitiersveigne.fr)

Exprimez-vous sur les 4 grandes thématiques soumises à la concertation publique, de façon à ce que le projet final réponde le plus possible à vos attentes.

**DONNEZ VOTRE AVIS !**

Lors de la période de co-construction, préalable à la phase de concertation publique, les participants ont dégagé quatre thématiques à soumettre au public :

**1**

COMMENT MAXIMISER LES BÉNÉFICES DE CE PROJET POUR LE TERRITOIRE ?

**2**

COMMENT MINIMISER LES IMPACTS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ?

**3**

COMMENT FAVORISER LE TRAVAIL ENVIRONNEMENTAL LIÉ AU PROJET ?

**4**

COMMENT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVELLES MOBILITÉS ?

**JE PARTICIPE**

Merci d'avance pour vos contributions, qui sont essentielles pour construire à nos côtés, un projet qui vous ressemble !

À bientôt sur vos autoroutes et sur [vinci-autoroutes.com](http://vinci-autoroutes.com) !

L'équipe projet VINCI Autoroutes.

Des questions ? N'hésitez pas à nous écrire  
[A10-PoitiersVeigne@vinci-autoroutes.com](mailto:A10-PoitiersVeigne@vinci-autoroutes.com)  
 et [pref-2x3voiesA10-poitiers-veigne@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-2x3voiesA10-poitiers-veigne@indre-et-loire.gouv.fr)

Ne répondez pas à cet email, votre message ne pourra pas être traité.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à Service Clients VINCI Autoroutes, CS 40001 - 13656 SALON DE PROVENCE CEDEX

Objectif : rappeler le lancement de la concertation publique règlementaire.

Si vous ne visualisez pas correctement cet e-mail : [cliquez ici](#)



**DONNEZ VOTRE AVIS !**

**DU 26 SEPTEMBRE AU 22 OCTOBRE 2016**



**LA MODERNISATION DE L'AUTOROUTE A10 SE POURSUIT**

Cher(e) abonné(e),

Vous n'êtes peut-être pas encore au courant, mais l'autoroute A10 entre Poitiers (Vienne) et Veigné (Indre-et-Loire) a fait l'objet, ces derniers mois, d'une première série d'études en vue de son élargissement.

Le projet que nous menons, sous l'égide de l'Etat et financé à 100% par VINCI Autoroutes, vise à créer une 3ème voie sur l'autoroute A10 dans chaque sens de circulation, entre sa bifurcation avec l'autoroute A85 au niveau de Veigné et jusqu'à la sortie de Poitiers Sud.

Déterminé pour améliorer les conditions de circulation sur cet axe stratégique, ce projet est soumis à la concertation publique réglementaire, du lundi 26 septembre au samedi 22 octobre 2016.

Ce temps d'information et d'échange concerne non seulement les riverains de l'autoroute, les habitants des deux départements, mais aussi tous les usagers, réguliers ou ponctuels de l'autoroute A10.

**À ce titre, vous êtes concernés !**



**N'HÉSITEZ PAS À DONNER VOTRE AVIS SUR LA PLATEFORME PARTICIPATIVE DU PROJET : [www.A10-modernisation.fr](http://www.A10-modernisation.fr)**

Vous y trouverez de nombreuses informations sur le projet d'aménagement de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné et vous pourrez nous transmettre vos questions et suggestions.



**Participer activement à cette concertation en tant qu'usagers de l'autoroute VINCI Autoroutes, c'est pour vous la possibilité de faire émerger des solutions d'aménagement adaptées à vos besoins.**

À bientôt sur vos autoroutes et sur [vinci-autoroutes.com](http://vinci-autoroutes.com) !

L'équipe projet VINCI Autoroutes.



Des questions ? N'hésitez pas à nous écrire  
[A10-PoitiersVeigne@vinci-autoroutes.com](mailto:A10-PoitiersVeigne@vinci-autoroutes.com)  
 et [pref-2x3voiesA10-poitiers-veigne@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-2x3voiesA10-poitiers-veigne@indre-et-loire.gouv.fr)

Ne répondez pas à cet email, votre message ne pourra pas être traité.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à Service Clients VINCI Autoroutes, CS 40001 - 13656 SALON DE PROVENCE CEDEX







Conception / Réalisation : Alter&Go Communication. Illustrations 2D et 3D, cartographies : Alter&Go Communication.  
Crédits photo : Le Doaré, Caroline Gasch, Fotolia, Getty Images, photothèque VINCI Autoroutes, Janvier 2017.



**réseau COFIROUTE**

Direction patrimoine et construction

12 rue Louis Blériot - CS 30035

92506 Rueil-Malmaison Cedex

[www.A10-poitiersveigne.fr](http://www.A10-poitiersveigne.fr)